Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402

bpost
PB-PP | B-01148
BELGIE(N) - BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS
N°291 – NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2017

BRUXELLES EN MOUVEMENTS

BRUXELLES SANS PAPIERS

SOMMAIRE

Portraits *p.02*

Introduction : Bruxelles sans papiers – luttes urbaines et immigration *p.03*

Une action charnière pour l'immigration en Belgique *p.04-06*

Des camps d'étrangers sur la carte de Belgique *p.06-08*

L'Ambassade Universelle, des diplomates sans chauffeur *p.09-11*

Entretien avec Tristan Wibault, avocat au Barreau de Bruxelles *p.12-13*

Du centre d'accueil au centre de tri... ..... *p.14-15*

Gueules d'amers, ces gens qui font l'avant-garde des peuples *p.16-17*

ULB 2008-09 : L'expérience du CAS *p.18-19*

La Voix des Sans-Papiers *p.19-21*

Pour aller plus loin *p.22-24*

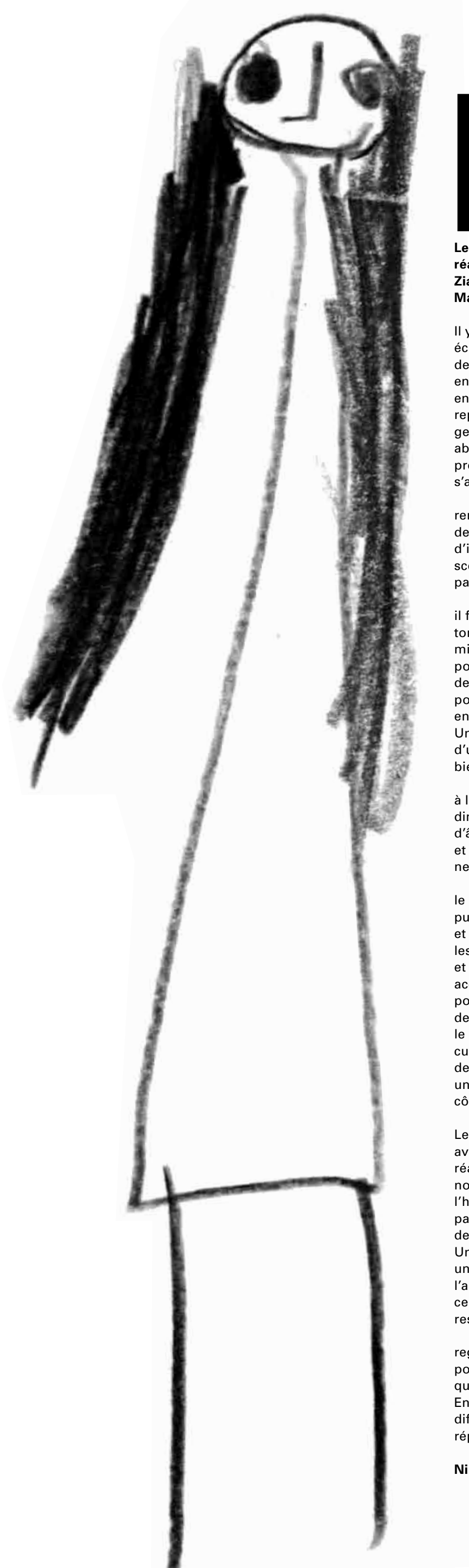

PORTRAITS

Les dessins qui parcourent ce numéro de *Bruxelles en mouvements* ont été réalisés par Ayomide (7 ans), Christian (5 ans), Rania (5 ans), Adam (11 ans), Ziad (6 ans), Luis (13 ans), Deivi (8 ans), Jonathan (9 ans), Esther (4 ans) et Malak (14 ans).

Il y a d'abord eu la force de la pression médiatique, à laquelle on croit échapper. Un martelage incessant, qui s'imprime dans les esprits. Partout, des gens semblent fuir des conflits insoutenables, traversant des mers et enjambant des frontières lointaines. Des hommes, des familles avec des enfants, des jeunes seuls, qui arrivent sans savoir où ils vont. Il n'y a plus de repères, plus rien ne tient debout à part leur corps, fébriles. J'imaginais des gens sur la route, sans visage, ne courant pas parce qu'ils savent qu'il n'y a absolument rien à attraper, seulement des choses à fuir. Vient alors, la colère profonde. Nourrie par le goût amer de l'injuste et de l'incompréhension qui s'abat sur la réalité.

Une fois cela dépassé, il m'est resté l'envie d'aider, le besoin de rencontrer et d'écouter. Mais aussi le besoin de réaliser un travail ensemble, de construire une mémoire autour de ces vies en mouvement, qui tentent d'intégrer une société nouvelle. En particulier les enfants qui, malgré leur scolarisation, peinent à avancer à la même vitesse que les camarades qui partagent la classe et la cour de récréation.

J'ai dû taper sur Google « migrants Bruxelles », j'ai un peu honte mais il fallait bien commencer quelque part, je n'avais aucune piste. Je suis tombée sur une liste d'asbl et autres structures, traitant de la question migratoire à Bruxelles. Je cherchais un lieu d'accueil, un lieu de vie ou je pourrais rencontrer des personnes, discuter avec elles, et peut-être créer des liens. Je cherchais un lieu où vivaient des familles, avec des enfants, pour pouvoir proposer des ateliers créatifs. C'est en gardant ces critères en tête que je me suis arrêtée sur une structure : La Maison des migrants. Une des définitions du mot « maison », dans le Larousse, est : « membres d'une même famille qui vivent ensemble ». Ce mot m'inspire un refuge bienveillant et rassembleur.

Après m'être présentée au comité de gestion, avoir soumis mon projet à leur avis, je propose de mettre en place un atelier hebdomadaire, le dimanche après-midi, ouvert à tous les enfants de la Maison, sans distinction d'âge. Dès la semaine suivante, un groupe se forme, une salle m'est attribuée et l'atelier commence. Ici, les habitants vont et viennent. Toutes les familles ne restent pas et le groupe n'est jamais le même.

En octobre 2016, la fin du bail précaire provoqua la fermeture du lieu, le déménagement et la dispersion de tous ses habitants. Malgré tout, j'ai pu continuer avec 10 enfants, ceux avec lesquels j'étais restée en contact et qui souhaitaient poursuivre le projet. Depuis, les ateliers ont lieu tous les mercredis après-midi, entre les murs que partagent La Maison du Livre et la Bibliothèque de Saint-Gilles. Grâce à l'équipe chaleureuse qui nous a accueillis, l'espace d'atelier est devenu la nouvelle maison pour le groupe, la possibilité de reconstruire un refuge. Ce bouleversement imposa la question de la mémoire : condamné à l'éphémère comment éviter l'oubli ? Dorénavant, le projet se donne un objectif. Les enfants découvrent des artistes, des lieux culturels bruxellois et des outils qui les amènent à produire des images, des dessins, parfois des textes pour les plus grands. C'est un temps d'expression, une possibilité de raconter, un espace de liberté sans jugement, laissant de côté les notions d'échec ou de réussite.

Les dessins présentés sont issus de l'atelier *Portrait / Autoportrait*. Les enfants se sont photographiés, puis ont travaillé à partir des photos avec l'encre de Chine. Ils ont d'abord essayé de se dessiner, de manière réaliste ou non selon leur désir. Ensemble, nous avons découvert de nombreux peintres qui pratiquaient cet exercice, de Courbet à Basquiat, de l'hyperréalisme à la caricature, l'inspiration et la curiosité grandissent ! Pour passer outre la difficulté de représenter à l'identique, certains ont travaillé des caractéristiques, s'obligeant à s'observer dans les moindres détails. Une fois l'autoportrait fini, nous avons prolongé l'exercice en réalisant un portrait. Chacun a choisi un autre membre du groupe, pour l'observer, l'analyser, le décortiquer dans les moindres détails. À quoi ressemble-t-il celui assis à côté de moi ? Comment je pourrais le dessiner ? Est-ce qu'il me ressemble ? Qu'a-t-il de différent ?

Ces questions ont permis de s'écouter, de prendre le temps de se regarder, de se poser des questions de ressemblances ou de différences, pour arriver sur des questions d'origine et de nationalité. En soi, des grandes questions d'identité auxquelles les adultes n'apportent aucune réponse. En associant leurs travaux, le récit chronologique de cette rencontre et différents témoignages, nous construisons un livre, ensemble, qui tente de répondre à cette question d'oubli.

Ninon Mazeaud ●

INTRODUCTION

BRUXELLES SANS PAPIERS

LUTTES URBAINES & IMMIGRATION

Mohamed Benzaouia et Gérald Hanotiaux

L'Histoire d'une ville est une chose bien difficile à définir, un enchevêtrement complexe de nombreuses strates composées de vies, de relations sociales, d'événements petits ou grands, de politiques menées au nom de ses habitants – ou pas –, de constructions/destructions, etc. Nous proposons dans ce numéro d'explorer certaines de ces strates sous un prisme particulier : celui des luttes urbaines liées à l'immigration.

Une dimension de la ville réside dans ses mouvements d'habitants, parmi ceux-ci certains sont dans l'obligation de revendiquer le droit d'y vivre, malgré une situation administrative niant leur existence légale. Les « sans-papiers » dépendent aujourd'hui de législations de plus en plus restrictives, et d'une politique d'asile abordée sous l'antienne : « nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde... », accompagnée plus récemment d'une seconde prétendument liée : « la sécurité avant tout ».

Quelle que soit l'époque, ces hommes et ces femmes « sans-papiers » ne se sont jamais retrouvés seuls dans leurs luttes pour un droit à la reconnaissance parmi nous. La population « locale » a soutenu ces existences, parfois fracassées par les politiques belges et européennes contemporaines.

Pour rencontrer des personnes sans-papiers, il suffit de sortir de chez soi et de se balader dans Bruxelles. Plus précisément, il suffit de se rendre dans le quartier Nord, au milieu des tours de bureaux, dont l'une accueille les bureaux de l'Office des étrangers. On peut y rencontrer des êtres humains faisant la file des jours entiers pour décrocher le droit d'expliquer leur parcours, et tenter de trouver un lieu où se reposer après un voyage éreintant et dangereux. Des êtres humains contraints de dormir à même le sol, dans un parc, sous des tentes, dans l'espoir de décrocher ce fameux rendez-vous.

Ils seront peut-être arrêtés, raflés par dizaines par la police belge, insultés, humiliés, parfois frappés. Ils seront peut-être accueillis pour quelques nuits par des habitants pour lesquels les voir dormir dehors et menacés d'expulsion est insoutenable. Ils seront nourris et habillés par d'autres, soutenus par des associations... Des individus seuls ou en collectifs, dans l'improvisation ou en associations structurées, s'impliquent, une fois encore, pour suppléer aux défaillances d'accueil des autorités politiques de ce bout de territoire nommé Belgique.

L'un des focus de ce numéro de *Bruxelles en mouvements* porte sur les mouvements sociaux qui ont entouré ces personnes arrivées, au bout d'un long périple, sur le territoire de Bruxelles. Nous y alimenterons une ligne du temps, en relatant simplement quelques fragments de cette Histoire qui reste à écrire et ne cesse de s'étoffer de jour en jour. Retracer une Histoire complète des luttes liées à l'immigration à Bruxelles est une tâche colossale, à laquelle nous contribuons modestement. Il ne s'agit pas de se vouloir exhaustif, il est par ailleurs probable qu'une totale exhaustivité soit une tâche non réalisable.

Nous proposons simplement d'explorer certains moments de ces histoires sociales, choisis au gré des informations disponibles et de personnes actrices dans certains épisodes de ces luttes.

Nous commencerons par relater une action charnière dans l'histoire de l'immigration en Belgique, car elle a mené à la dernière vague de régularisation avant la fermeture des frontières au milieu des années 70. Nous nous pencherons également sur un mouvement social qui a lutté contre l'emprisonnement des étrangers dans les années 90. Nous relaterons la vie dans les locaux d'une ambassade, accueillant des sans-papiers d'origines diverses dans les années 2000. Nous nous intéresserons au devenir d'un bâtiment accueillant les demandeurs d'asile depuis les années 80, et sur son supposé remplaçant en projet : le « centre de Tri » du sinistre Theo Francken. Nous n'oublierons pas les acteurs des luttes actuelles qui agissent à travers La Voix des Sans-Papiers !

La pensée populaire raconte souvent que l'Histoire écrite est celle des vainqueurs, jamais celle des vaincus. Nous désirons sortir de cette dualité quelque peu guerrière, pour simplement relater des événements qui ont tous leur place dans l'histoire de Bruxelles car ils ont alimenté le bouillonnement social et politique de cette ville. Et parce qu'ils ont simplement existé, cela en fait quelque chose d'énorme ! ●

UNE ACTION CHARNIÈRE POUR L'IMMIGRATION EN BELGIQUE

Remontons le temps bruxellois jusqu'au milieu des années 1970, pour nous attarder sur une action politique de travailleurs immigrés. Porteuse d'un impact certain, l'action a débouché sur une régularisation de séjour, juste avant la fermeture des frontières. Comment s'immiscer par une porte entrebâillée… juste avant qu'elle ne claque !

Gérald Hanotiaux

Imaginons-nous à des centaines de mètres du sol, au-dessus de Bruxelles. En nous penchant vers le bas, nous apercevons la ville et ses quadrillages irréguliers de blocs d'immeubles, emplis d'êtres aux existences singulières. Au fond, une véritable Histoire de cette ville, complète, consisterait en la somme de tous les événements sociaux, petits ou grands, et de toutes les interactions humaines vécues dans cette fourmilière urbaine. Au niveau de l'histoire politique, tout y est potentiellement intéressant : tout mouvement populaire, toute manifestation, débat, affichage… Y compris dans les cas où ces faits sociaux ne se retrouvent pas dans les manuels scolaires, ils font vivre la ville. Une population s'y exprime et, n'en déplaise aux esprits chagrins prétendant que tout cela ne *sert* à rien, tout cela *existe* !

Depuis notre altitude, plongeons à présent vers la surface de Bruxelles, aux environs de la gare du Nord en 1974. Cette année-là, ce coin est gravement traumatisé, balafré et défiguré par les délires grandiloquents de politiciens américanophiles, accompagnés de leurs amis entrepreneurs. Les rues du quartier Nord tremblent de l'expulsion chahutée de leurs habitants, de la destruction de dizaines d'îlots. Toutes ces maisons, ces cafés, ces petits hôtels, ces ateliers et leurs artisans… toute cette vie évoluant dans ces îlots doit disparaître, pour faire place à d'affreuses tours de bureaux. Les conversations bruissent de ce traumatisme urbain lorsque les travailleurs arabes s'invitent dans les discussions de voisinage.

> Les rues du quartier Nord tremblent de l'expulsion chahutée de leurs habitants, de la destruction de dizaines d'îlots.

Les pieds au sol, nous sommes à présent à l'arrière de la gare du Nord, devant le numéro 75a de la rue de Brabant. L'église face à nous est dédiée aux saints Jean et Nicolas, ses murs enserreront les événements politiques de ce mois de mars 1974.

UNE EXISTENCE DIFFICILE À BRUXELLES

Tel qu'à toutes les époques, le contexte bruxellois du milieu des années 1970 est très violent pour les travailleurs étrangers. La police bruxelloise se déchaîne littéralement et ses fonctionnaires, armés de mitraillettes, s'adonnent régulièrement à des rafles dans les cafés peuplés d'immigrés. Mains en l'air contre le mur, ils sont régulièrement fouillés, puis emmenés et tabassés dans les commissariats. *« On y traquait les travailleurs immigrés comme on traque aujourd'hui les sans-papiers. Outre ces rafles, une grande manifestation s'est déroulée quelques temps auparavant, en protestation de l'assassinat d'un jeune marocain, abattu froidement par la police sur la place Gaucheret. Cet assassinat a créé un mouvement de rage à Schaerbeek et les étrangers sont sortis en manifestation, au départ de la place Rogier, avec pour revendication : Halte au racisme ! On ne se laissera pas tuer ! Halte à la violence policière ! C'est un phénomène important, les gens ont osé mener des actions eux-mêmes, sur des problèmes les concernant. »*[1]

La législation sur le séjour des étrangers consiste alors en des circulaires et arrêtés royaux, formant un faisceau de réglementations parfois difficiles à cerner. Pour tenter d'aboutir à des statuts clairs, un mouvement de réflexion politique est engagé depuis quelques années, en association avec les organisations syndicales. Ce processus aboutira à la loi de 1980, aujourd'hui encore socle légal en la matière.[2] Dans ce contexte, des travailleurs étrangers organisent en février 1974 une conférence de presse pour dénoncer l'arbitraire dont ils sont victimes. Son impact est important vu le positionnement ferme, guère évident dans le climat délétère de violence policière. Un contact est alors établi avec Madame Jospa, responsable du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie), afin d'organiser une manifestation pour dénoncer la violence et les rafles policières dans les cafés.

Une autorisation est accordée pour une manifestation au départ du parvis Saint Jean-Baptiste, à Molenbeek. Des milliers d'invitations sont déjà distribuées, notamment dans les cafés arabes de Bruxelles, lorsque l'autorisation est finalement retirée. Les organisateurs décident alors d'opter pour un simple rassemblement, lors duquel ils exposeront les objectifs du mouvement. Le prêtre de la rue de Brabant

s'y rend. *« Pour cet événement, le MRAX a demandé à quelques personnes, juristes, amis, de se rendre en soutien au parvis Saint Jean-Baptiste pour être témoins en cas de violence policière. Devant les gens rassemblés se trouvent les travailleurs arabes, prêts à prendre la parole. Ils en ont été empêchés et, devant leur entêtement à s'adresser à la petite foule, les policiers ont chargé et traîné à terre ceux qu'ils pensaient être les meneurs du jeu, pour les emmener au commissariat de police de Molenbeek. J'ai également été embarqué et gardé au cachot jusqu'au soir. »*[3]

> On y traquait les travailleurs immigrés comme on traque aujourd'hui les sans-papiers.

Les images de visages ensanglantés sont diffusées ce soir-là sur toutes les télévisions. Ajoutée aux prises de conscience récentes des réalités de vie dans les quartiers peuplés d'immigrés, cette manifestation réprimée avec violence servira d'électrochoc. Les travailleurs arabes, désireux de prolonger la recherche de solution à leur situation, vont très vite reprendre l'initiative.

UNE INTENSE SEMAINE D'ACTION

Les travailleurs étrangers de Bruxelles, connectés avec des actions similaires réalisées en France par le Mouvement des Travailleurs Arabes, décident d'entamer une grève de la faim à la rue de Brabant, dès le 22 mars 1974. À la sortie d'un train, en posant le pied sur un quai de la gare du Nord, les voyageurs peuvent recevoir cette semaine-là un feuillet imprimé en stencil affichant ces mots : *« C'est nous les immigrés. C'est nous les étrangers. C'est nous les travailleurs. C'est nous les hommes. C'est nous les esclaves des temps modernes. Nous sommes neuf travailleurs immigrés – sept marocains et deux tunisiens – qui faisons la grève de la faim à l'église Saints-Jean-et-Nicolas. Nous faisons cette grève pour obtenir un permis de travail et un permis de séjour et aussi pour poser le problème des 40 000 immigrés soi-disant clandestins. Si nous avons décidé de commencer cette action et de lutter jusqu'au bout, c'est que nous sommes surexploités par les patrons qui veulent nous isoler des travailleurs belges et parce que chaque jour nous sommes menacés par les rafles policières dans notre quartier. »*[4]

LA PAROLE AU PEUPLE N°12, 1974

À cette époque, le séjour est encore articulé autour des réalités du travail. En résumé, cela signifie une régularisation pour les personnes présentes sur le territoire, pouvant prouver l'existence d'un contrat de travail. Le contexte juridique est parfois confus, un membre du comité de soutien explique : *« Avec la montée du chômage en 1967-68, ça a été la panique, les organisations syndicales ont voulu revenir à la législation de la double autorisation de 1936 : aucun employeur ne peut engager de travailleur étranger s'il n'a pas reçu une autorisation officielle du ministère du travail ; et lui ne peut venir qu'avec une autorisation accordée pour un employeur et une fonction bien déterminés. Concrètement, ça signifie que si monsieur X vient encore travailler au mois d'août 1967 comme 'touriste', son cousin Y, à partir de janvier 1968, ne sera plus régularisé. Évidemment, ça ne change rien au fait que les gens continuent à arriver. Nul n'est censé ignorer la loi mais il ne faut pas croire que tout le bassin méditerranéen suit le Moniteur Belge de près. Par contre, à un certain moment on ne régularise plus. On assiste dès lors à un accroissement assez important de gens, continuant à travailler, mais basculant subitement vers une situation de 'clandestin'. Ces gens ont un travail régulier, pour lequel dans certains cas l'employeur paie même la sécurité sociale. Très logiquement, ils ont demandé leur reconnaissance. »*[5]

L'action connaît un retentissement populaire rapide et soutenu. Chaque soir, une assemblée générale du comité de soutien a lieu dans l'église. Les sympathisants, nombreux, y font des suggestions, proposent d'organiser ici ou ailleurs des manifestations de soutien, de faire signer des pétitions, etc. Quotidiennement, les événements sont évoqués dans la presse écrite et audiovisuelle, avec les revendications et décisions des grévistes.

Après des contacts avec les instances gouvernementales, une entrevue est négociée entre une délégation des grévistes de la faim et le ministère du travail. La Belgique est alors en période de vacance de pouvoir, *« le premier ministre avait remis sa démission au roi, je ne sais plus pour quelle raison ni qui il était, mais nous sommes allés voir le ministre de l'emploi et du travail qui s'occupait pendant cette période des affaires courantes. Il s'agissait du socialiste Ernest Glinne, qui s'est montré au premier abord ouvert à revoir le dossier des travailleurs clandestins. Les syndicats ont été très lents à se mobiliser, dans un premier temps très méfiants pour cette action qu'ils qualifient de « spontanéiste ». Ne connaissant pas ce Mouvement des Travailleurs Arabes, ils s'en méfient et n'ont pas l'intention de collaborer. Nous l'avons appris par après, car le dialogue avec les délégués syndicaux se déroule lors de leurs visites en arabe dialectal. Leurs discours sont orientés vers la dissuasion de l'action des travailleurs, vers une incitation à renoncer à cette grève, sans nous en parler. De quoi nous mêlions-nous, n'est-ce pas ? »*[6]

> Le choc est tel que les syndicats décident subitement de tenir compte de la réalité.

La rencontre avec le ministre du travail, bien que cordiale, reste sans lendemain. Le 29 mars *La Libre Belgique* titre : *« Pas question de céder aux grévistes et de créer un précédent, déclare monsieur Glinne ».* Ensuite, silence total, aucun contact ne pourra plus s'établir.

NOUVEL ÉLECTROCHOC

Le matin du 2 avril, le journal *La Cité* titre : *« Les immigrés clandestins refoulés de Belgique ! »* La veille, à l'aube, la police a pénétré dans l'église en présence du bourgmestre Roger Nols. Ce dernier assiste, avec un serrurier assermenté, à l'ouverture d'une porte arrière de la rue d'Aerschot et supervise l'évacuation des grévistes. Le comité ministériel restreint, responsable de l'action, a pour l'occasion affrété deux charters, l'un pour la Tunisie, l'autre pour le Maroc, vers lesquels ont été directement emmenés les grévistes de la faim.

Le choc est immense ! Immédiatement, le comité de soutien réagit, le MRAX également, dont les locaux sont situés dans le quartier, à la rue de la Poste. Une rue où les étudiants de l'école d'assistants sociaux décident également d'embrayer. Dans ce sillon, la population bruxelloise s'indigne et une manifestation de protestation est organisée. Le 6 avril, René Haquin titre dans *Le Soir* : *« Quinze cents manifestants dans les rues de Bruxelles en faveur des 'immigrés clandestins' ».*

Le choc est tel que les syndicats décident subitement de tenir compte de la réalité, de sortir d'une « stratégie » de négociation de long terme avec les patrons et le gouvernement. Comme nous l'explique un membre du syndicat chrétien, ils commencent alors à réclamer une régularisation des travailleurs étrangers. *« Nous réfléchissions à toutes ces questions et, pour être clair, les grévistes de la faim nous ont pris au dépourvu. Leur position a été de demander la régularisation tout de suite, sur le mode : 'nous n'allons pas attendre vos débats sur la sécurité de séjour et les nouvelles réglementations des permis de travail. Nous sommes là, exploités maintenant, et demandons un permis de séjour tout de suite.' Personnellement je pense que ces travailleurs ont bien fait, mais du point de vue stratégique des syndicats ce n'était pas le meilleur moment. Mais il est vrai qu'en général ce n'est jamais le 'bon' moment. En matière d'immigration, je me demande d'ailleurs toujours où il se situe… Plus tard, dans la mesure où des gens fonçaient, le relais s'est finalement réalisé et nous avons saisi l'occasion pour soulever la question de l'exploitation illégale de main d'œuvre et réclamer une régularisation du travail. »*[7]

L'action de sensibilisation des travailleurs arabes, les différents chocs répressifs et leurs effets dans la population ont réussi à imposer les revendications des grévistes, dont l'action n'aura donc pas été vaine. Lors de la création du nouveau gouvernement, les organisations syndicales déposent des mémorandums contenant des critères de régularisation, l'un vérifiant la présence de la personne en Belgique, et un autre l'existence d'un contrat de travail d'un an. *« Le ministre Alfred Califice régularise au final approximativement 7 600-7 700 personnes, un chiffre moindre que les estimations admises. Beaucoup n'ont pas osé, sans doute par crainte d'être localisable, d'être licencié, et au final d'être expulsé. Les employeurs ont très peu coopéré, leur 'profit' dans l'opération était pourtant une amnistie concernant le travail au noir. Aujourd'hui, les personnes en séjour irrégulier sont plus nombreuses qu'en 1974 mais à l'époque on ne sortait pas d'une longue période d'immigration-zéro, mais d'une période où tantôt les permis de travail étaient accordés, tantôt ils ne l'étaient plus. Seuls les derniers arrivés étaient piégés dans le système. C'est à ce moment-là qu'on a commencé à fermer le robinet,* ➡

sans savoir qu'il le resterait aujourd'hui encore, des décennies plus tard. »[8]

Les frontières belges se ferment à l'immigration de travail : la porte claque avec fracas ! Les questions de mouvements de population vont progressivement glisser vers le ministère de l'Intérieur pour être gérées comme des « problèmes » de sécurité. L'enfermement des étrangers va s'institutionnaliser, et la violence policière restera d'actualité jusqu'à nos jours. Durant ces décennies, de nombreux mouvements sociaux vont apparaître, constituant aujourd'hui de nombreux fragments d'une Histoire de Bruxelles, de la Belgique, et des luttes liées à l'immigration. Pour être complète, celle-ci reste encore largement à écrire.

Que sont devenus les neufs grévistes de la faim ? Certains ont pensé qu'ils s'étaient sacrifiés pour une régularisation qu'ils n'ont pu connaître… La réalité est plus nuancée. « *Nous avons négocié avec les autorités, et je suis personnellement allée en Tunisie retrouver ceux qui y avaient été expulsés. Les grévistes expulsés ont été autorisés à revenir en Belgique au moment de la régularisation.* »[9]

la porte claque avec fracas !

De cette action, la ville de Bruxelles et son Histoire sortent irrémédiablement transformées ; sa réalité est modifiée et de nouveaux habitants en composent la population. Comme nous le lance le prêtre des décennies plus tard : « *j'en croise encore aujourd'hui dans le quartier !* » ●

1. Rencontre avec Anne Maesschalk, juriste et membre du comité de soutien des grévistes de 1974, à son domicile, Forest, le 3 février 2005.
2. Des projets de loi sont actuellement en préparation, émanant de l'actuel secrétaire d'État à l'Asile, Theo Francken, du parti N-VA. Comment dire ? Que ces matières soient confiées à ce nationaliste flamand en dit long sur l'état de notre société, et son institutionnalisation du racisme. Rappelons que les loisirs de ce personnage consistent notamment à fêter joyeusement les 90 ans de Bob Maes, le fondateur de la milice néo-fasciste Vlaamse Militanten Orde (VMO).
3. Rencontre avec Jean-Pierre Dupont, prêtre de l'Église Saints-Jean-et-Nicolas, à son domicile, Molenbeek, le 26 septembre 2004.
4. Les informations utilisées ici, outre des entretiens avec des membres du comité de soutien aux grévistes de la faim, proviennent d'une compilation de tracts, articles de presse, lettres aux responsables politiques… réalisée par l'Agence Schaerbeekoise d'Information, Bruxelles, 1974.
5. Rencontre avec Albert Martens, sociologue et membre du comité de soutien, à son domicile, Schaerbeek, le 1er février 2005.
6. Rencontre avec Jean-Pierre Dupont.
7. Rencontre avec Edwin Loof, représentant syndical, au siège de la Centrale des Syndicats Chrétiens, le 11 octobre 2004.
8. Idem.
9. Rencontre avec Anne Maesschalk.

DES CAMPS D'ÉTRANGERS SUR LA CARTE DE BELGIQUE

En 1998, le Collectif contre les expulsions mène des actions politiques sur le territoire belge, dans le but de dénoncer l'enfermement des étrangers. Le crime des emprisonnés ? L'audace ancestrale de déplacer leurs pieds sur la planète…

Gérald Hanotiaux

Au moment où les autorités belges décident de criminaliser l'occupation de bâtiments vides par une « loi anti-squat »[1], signalons que le mouvement politique dont il va être question ici est né dans le parc fourni d'immeubles vides bruxellois. Inspirée par les mouvements d'occupations italiens (*Centri sociali autogestiti*) ou espagnols (*Okupas*), une bande de joyeux individus va s'emparer de bâtiments vides pour y créer un projet de « Centre social ». Ils y développeront différentes activités sociales, politiques et culturelles sous le nom de Collectif Sans Nom, un large groupe dont le Collectif contre les expulsions sera l'une des émanations. Ces espaces laissés vides, plutôt que de résonner du vide abyssal de la spéculation immobilière, vont alors connaître le tumulte : celui des conversations, des réunions, de la réflexion et de l'action, dont émergera un mouvement social de soutien aux étrangers.[2]

Les frontières belges se ferment à l'immigration pour le travail au milieu des années 1970. Depuis, les questions de mouvements de population se resserrent juridiquement autour de l'asile politique. De préoccupations liées au droit international, l'asile devient alors d'un point de vue pratique la dernière porte d'entrée sur le territoire. Bien entendu, les déplacements humains se poursuivent ; le glissement entraîne dès lors une augmentation progressive des chiffres de demandes d'asile.

« Une honte pour un pays civilisé ! »

Le Soir, février 1998

Dès 1988, la législation instaure une « phase de recevabilité », durant laquelle est analysé un supposé « bien-fondé » de la demande d'asile, pour des personnes en transit au sein de l'aéroport. Au fur et à mesure du constat des effets de ces nouvelles catégorisations – la fabrication d'une population croissante d'individus en attente –, l'intention apparaît de créer des lieux de détention pour ces quelques jours. Un premier local, le « 127 », est alors improvisé dans l'enceinte de l'aéroport. La détention se généralise, par une loi de 1993, dans des lieux au titre tragiquement ironique de « centres fermés ». Les catégories de personnes détenues s'élargissent aux individus en attente, plus seulement d'une réponse, mais aussi de l'expulsion du territoire. Le temps d'emprisonnement s'étend, et il n'est pas rare que des personnes seules, des couples, ou des familles, passent plusieurs mois derrière ces barreaux.[3]

Lorsque le Collectif contre les expulsions (CCLE) entre en action, cela fait quatre ans que la Belgique connaît ces lieux sur sa carte. Ses actions seront marquées par une force de frappe certaine, aux retentissements importants.[4] La motivation de ses membres est simple : l'impossibilité d'imaginer évoluer dans un monde où une part de la population peut se déplacer partout, à sa guise, lorsqu'une seconde part subit l'enfermement et la violence… sur les territoires de la première !

LE CHOC DES BARBELÉS

Parmi les membres du CCLE, plusieurs ont précédemment participé à une manifestation de solidarité avec les détenus. Il faut imaginer le choc vécu, énorme, à l'arrivée devant ces lieux à l'existence encore confidentielle. À Steenokkerzeel, non loin de l'aéroport de Zaventem, les manifestants sont médusés de constater l'existence du Centre 127 bis, un blockhaus entouré de grillages, surmontés de fils barbelés. On peut y apercevoir des bras, de tous les âges et de toutes les couleurs, s'agiter par les fines ouvertures des fenêtres. Si l'on s'approche, pour écouter les récits des vies enfermées, des fonctionnaires armés apparaissent. Malgré l'évidence, les hypocrites autorités politiques répètent inlassablement : « ceci n'est pas une prison ».

Si les actions du CCLE vont mener ces lieux de détention à la une des médias durant plusieurs mois, ils sont dénoncés depuis leur création par le monde associatif et académique. En février 1998, *Le Soir* titre *« Une honte pour un pays civilisé ! »*, en annonçant l'existence d'une pétition de personnalités belges, conjointe à une manifestation réclamant l'arrêt des travaux du premier centre fermé de Wallonie. L'avocat responsable de la section liégeoise de la Ligue des Droits de l'Homme énonce les mots justes : *« Ces centres constituent une nouvelle forme de la répression d'État et, surtout, la démarche la plus achevée d'un nouveau totalitarisme qui s'est installé dans notre corps social. »*[5]

> Malgré l'évidence, les hypocrites autorités politiques répètent inlassablement : « ceci n'est pas une prison ».

Une occupation du chantier du centre fermé de Vottem, non loin de Liège, va affirmer la détermination des personnes qui composeront le CCLE. Elles sont retranchées dans une cellule et, pour les déloger, la police envisage de devoir abattre un mur : il ne semble pas si évident de sortir des êtres humains de l'embryon de cette non-prison. Très vite, les membres du Collectif mènent des actions de sensibilisation à l'aéroport. Ils y préviennent les passagers de la présence possible, dans l'avion, d'une personne subissant une expulsion forcée. Le commandant de bord, seul maître dans l'avion, peut alors s'opposer à l'action policière s'il juge la sécurité du vol ou de la personne expulsée en péril. En parallèle, le Collectif se tourne vers l'action directe, en s'opposant par exemple au transport d'étrangers vers l'aéroport, par le blocage des camionnettes de gendarmerie sur la route.[6]

Lors d'une manifestation de sensibilisation devant le 127 bis, le Collectif déploie un drap où est inscrit un numéro de téléphone. Un appel se manifeste depuis l'intérieur, émanant d'une jeune femme nigériane de vingt ans. Elle porte le nom de Semira Adamu et, avec elle, le Collectif ne dénoncera plus seulement l'existence, mais aussi l'organisation pratique de ces lieux : celle d'un maillon central d'une chaîne de violences physiques et psychiques, pratiquées par notre société envers les étrangers.

FÊTE NATIONALE

À chacune de ses actions, le CCLE est dans les faits composé de plusieurs collectifs, dont les membres sont originaires de Bruxelles, mais aussi de Gand, de Liège ou de Louvain. Avec Semira Adamu, ils exposent au grand public le système d'expulsion : lorsqu'une personne va la subir, elle est placée la veille en cellule d'isolement. À partir de cet indice, la jeune femme transmet le nom de la personne, et le Collectif dispose d'une identité précise pour sensibiliser dans les files de l'aéroport.

L'apport fondamental de Semira Adamu à l'Histoire politique belge est d'avoir révélé l'échelle de violence graduelle, de plus en plus dure selon le nombre de tentatives d'expulsion. Le genre de règle d'usage dont nous ne verrons jamais les termes écrits noir sur blanc, mais dont la constance au quotidien révèle l'implacable réalité. À la première tentative d'expulsion la personne est emmenée à l'aéroport, on lui demande si elle veut monter et, en cas de refus, elle est ramenée en détention. À la seconde et aux suivantes, les gendarmes sont plus « insistants », avec un accroissement de la violence verbale et physique. Dans les récits apparaissent bien entendu les insultes racistes, du type « tu partiras mort ou vif, sale bougnoule », mais aussi des coups au visage, partout sur le corps, ou encore des actes de barbarie lors desquels, par exemple, la personne est placée sous un matelas sur lequel des agents sautent à pieds joints…

Un agent témoigne : *« J'ai vu à Zaventem des choses qui m'ont marqué à jamais. Dès que j'ai pu, je suis parti vers une autre unité. […] J'ai assisté à des passages à tabac fréquents, d'hommes et de femmes, surtout venant d'Afrique noire. Ces faits de coups et blessures étaient surtout l'œuvre de gendarmes dont certains avaient une mentalité de vrais fascistes. »* Un jour où des étrangers s'étaient enfuis, *« un combi a été utilisé pour récupérer les réfugiés qui se trouvaient dans la nature. J'ai vu ce combi le lendemain matin : l'intérieur était couvert de sang. J'ai dû convoyer un réfugié de l'Est dans ce combi. On n'a pas eu besoin de lui mettre les menottes. En voyant le sang, il est devenu tout blanc ».*[7] L'État finance d'une main des campagnes anti-racistes et ➡

parle de lutte contre l'extrême-droite ; de l'autre, il arme certains de ses militants et finance dans l'ombre l'application de pans parmi les plus violents de son programme.

Le 21 juillet 1998, pour contester la violence de la cinquième tentative d'expulsion de Semira Adamu, le Collectif organise une marche aux flambeaux devant son lieu de détention. Depuis le retour de l'aéroport, la jeune femme est en cellule d'isolement mais une partie de ses compagnons, apercevant le groupe de manifestants présents – ainsi qu'une ouverture découpée dans le grillage –, décident de barricader une aile et de déboulonner un radiateur. Ils l'envoient ensuite dans la fenêtre pour pouvoir s'enfuir : il s'agit en effet du seul moyen de briser les vitres, blindées, de cette non-prison. Si ce n'en est une, sont-ce dès lors des évadés ? En tous les cas, les ex-détenus grimpent dans les voitures, en direction de Bruxelles et d'une nouvelle vie, hors les murs.

À l'occasion des 167 ans du discours de Léopold Ier du 21 juillet 1831, loin des défilés militaires de la rue Royale, le CCLE fête l'arrivée sur le territoire de 31 nouveaux habitants.

EXPULSÉE DU MONDE

À l'époque, la novlangue politicienne et journalistique n'a pas encore imposé le mot « migrant », *Le Soir* titre le lendemain *« Une trentaine de réfugiés s'évadent du centre 127 bis »* [8]. Une conférence de presse présente un « acte d'hébergement », par lequel des personnalités belges déclarent accueillir un des évadés, légitimant de cette manière le travail du Collectif. Tous ces événements ont un large écho médiatique et, le 20 septembre 1998, la voix de Semira Adamu est diffusée dans un reportage de la première chaîne de télévision publique. Elle y relate la tentative d'expulsion subie le 21 juillet, en exposant qu'à l'aéroport de Zaventem *« l'ambiance a changé. Ils pourraient tuer »*. [9]

Deux jours après la diffusion, ce sera chose faite. Le mardi 22 septembre 1998, tôt le matin, Semira Adamu subit sa sixième tentative d'expulsion. En cours de matinée, elle quitte l'aéroport de Zaventem dans un état critique. Les centaines de personnes, rassemblées tout au long de la journée sur le parking de l'hôpital où elle se trouve, apprendront en début de soirée le décès de la jeune femme. À son arrivée dans l'avion, pour tenter de se détendre, elle chantait. Elle a ensuite été maintenue de nombreuses minutes la tête écrasée sur un coussin, placé sur les jambes d'un gendarme. La jeune femme, pour sa résistance et le soutien qu'elle prodiguait à tous les détenus du 127 bis, faisait partie des personnes à expulser absolument. Elle est rayée de la carte, physiquement.

> « J'ai vu à Zaventem des choses qui m'ont marqué à jamais. Dès que j'ai pu, je suis parti vers une autre unité. »

Le choc est rude pour le Collectif qui va ce soir-là, de rage, faire tomber la grille métallique du 127 bis. À l'intérieur les gardiens affirment aux détenus, ignorant tout de l'état de leur compagne disparue, qu'il s'agit de militants racistes d'extrême-droite. Dans le but, sans doute, d'éviter un déboulonnement de radiateur. Le camp d'étranger est sur la route de Louvain, dont le bourgmestre est Louis Tobback, également ministre de l'Intérieur. Afin de pointer sa responsabilité dans cet assassinat par asphyxie, une manifestation s'improvise dans sa ville. Les jours suivants le ministre organise une conférence de presse, prévue dans un premier temps à la rue Royale, et annulée pour cause de présence inopinée du Collectif dans la salle. Déplacée non loin, au Parlement fédéral, le Collectif s'y rend au pas de course, pour pénétrer de force dans le bâtiment.

Des manifestants en action, sous le regard des portraits officiels des salons de la Chambre, est un fait social inédit depuis des décennies. La dernière incursion au Parlement daterait des communistes de 1945, de la question Royale de 1950, ou de la grève générale de l'hiver 1960-61… Nul ne le sait très précisément, hélas, en raison de l'absence d'une encyclopédie des mouvements sociaux en Belgique.

LA ROUTINE REPREND

Le scandale de cet assassinat, dans le pays et partout ailleurs, est énorme. Le ministre annonce sa démission, et son remplaçant, Luc Van den Bossche, va devoir gérer une situation explosive. Il vide pour quelques jours les locaux de détention de Steenokkerzeel, où la situation avec le groupe de compagnons de Semira Adamu est intenable, en raison de l'assassinat de « leur sœur ». Ils vont être libérés, opportunément, lors de l'arrivée d'une manifestation organisée au départ de l'Université Libre de Bruxelles. Les détenus témoignent face aux caméras puis s'en vont, pour certains rejoindre leur famille dans leur appartement à Bruxelles ou à Liège. Leur vie reprendra son cours, avec toujours le stress dû à l'Ordre de Quitter le Territoire (OQT) qui peut à tout moment les renvoyer à la case prison. Lors des actions ultérieures à l'aéroport, les membres du Collectif constatent la force colossale des images médiatiques. En évoquant les centres fermés avec les passagers, ces derniers répondent souvent que *« le problème est réglé, j'ai vu que tout le monde a été libéré »*.

Les médias sont également utilisés par le gouvernement pour casser Semira Adamu dans son statut de symbole de résistance. Le successeur de Louis Tobback n'hésite pas à affirmer l'inexistence du mariage forcé au Nigéria, fuit par la jeune femme. Selon lui, la raison de sa présence était… la prostitution. Des adolescents, lors d'un débat du Collectif dans une école, défendront cette thèse, réaffirmant une nouvelle fois la force médiatique officielle : *« son vieillard il n'existe pas, mon père me l'a dit, c'était une pute ! »* Rayée de la carte physiquement, il fallait qu'elle le soit également moralement et politiquement.

Très vite, la routine des violences policières reprend son cours, intégrant l'assassinat du 22 septembre comme un moyen dans le système d'oppression. Le personnel d'État chargé des expulsions hurle par exemple à une jeune femme africaine en résistance : *« Tu pars ou tu meurs. Si tu résistes, tu finiras comme Semira ! »* [10] Le choc extrême de cet assassinat, de fil en aiguille, mènera à une grande mobilisation des sans-papiers et à une loi de régularisation promulguée en 1999, qui sortira de la clandestinité des milliers de personnes. Depuis, en permanence les personnes sans-papiers se mobilisent en Belgique, avec des pics plus ou moins heureux d'efficacité, car la lutte et les conditions d'existence sont extrêmement rudes.

Les fonctionnaires assassins n'ont jamais été exclus des forces de l'ordre pour leurs actes. Aujourd'hui, eux ou leurs successeurs mènent une politique en tous points semblable [11] et, en cette fin 2017, la création de lieux de détention supplémentaires est planifiée en Belgique. ●

1. En période d'accroissement de la pauvreté – dû notamment à ses politiques – le gouvernement reste donc cohérent et criminalise la recherche de solutions de survie. Pour lire le texte de loi et suivre l'actualité, voir le site du « Collectif d'opposition à la loi anti-squat » : squatbelgium.noblogs.org
2. En embryon à la rue Philippe de Champagne, au centre-ville, les activités du Collectif se développent à l'avenue de la Porte de Hal puis à la rue de la Victoire, deux artères de Saint-Gilles.
3. Vingt ans plus tard le système d'enfermement fonctionne à plein rendement. Des rafles policières ont lieu régulièrement, parfois de très grande ampleur, pour remplir les lieux de détention. Les dispositifs sont variés, un classique consiste en l'accompagnement des contrôleurs par la police, aux arrêts de trams ou de bus, pour embarquer celles et ceux à qui il manquerait un document d'identité. D'autres fois, c'est lors d'une enquête contre un marchand de sommeil que les victimes de ce dernier sont embarquées dans les maisons, à l'aube, parfois par dizaines. D'autres fois, un vol collectif est programmé vers un pays précis, et des contrôles ciblés sont organisés dans les quartiers où ont coutume de se retrouver les personnes originaires de ce pays pour tenter de remplir l'avion.
4. Pour leurs implications dans l'actualité, leurs interactions avec la population et le monde politique, et leur placement sur la ligne du temps de l'Histoire de l'immigration en Belgique, les événements liés à ce Collectif mériteraient un récit bien plus large que ce qui pourra être relaté ici.
5. Propos de Jean-Paul Brilmaker, dans « Une honte pour un pays civilisé ! », D.C., *Le Soir* du 17 février.
6. À l'époque des faits, la gendarmerie existe encore. Elle sera dissoute en 2001 pour devenir la police fédérale, aux côtés des polices locales.
7. Propos recueillis par Benoît Franchimont, « Un gendarme livre son témoignage accablant », *La Dernière Heure*, 24 septembre 1998.
8. « Aidés par un 'commando'. Une trentaine de réfugiés s'évadent du Centre 127 bis », C.D.B., *Le Soir*, 22 juillet 1998.
9. Dans « L'Hebdo », une émission de reportage de la RTBF à large audience, diffusée après le JT de 13 h du dimanche.
10. Témoignage de Fatimata Mohamed, rescapée d'une expulsion violente début 1999.
11. Pour prendre connaissance des événements récents, et lire des témoignages recueillis dans les centres, voir le site : www.gettingthevoiceout.org

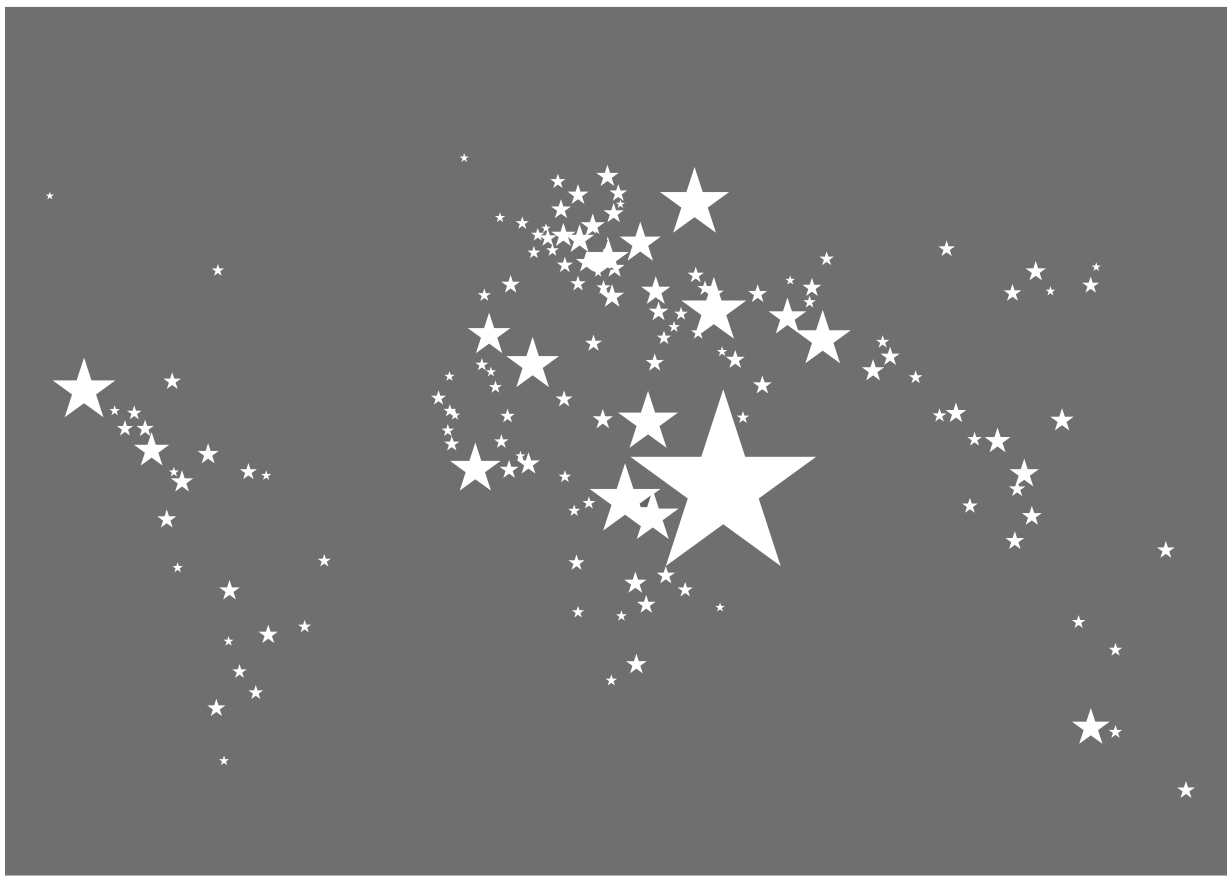

ARCHIVES AMBASSADE UNIVERSELLE

L'AMBASSADE UNIVERSELLE

DES DIPLOMATES SANS CHAUFFEUR

Durant les années 2000, le numéro 66 de l'avenue Franklin Roosevelt a abrité l'Ambassade Universelle. La vie et les activités développées dans cette maison de maître se sont révélées atypiques à plus d'un titre.

Mohamed Benzaouia et Gérald Hanotiaux

Dans cette avenue jalonnée d'ambassades, il y avait un immeuble à l'abandon – auparavant l'ambassade de Somalie – qui a accueilli des êtres humains « sans-papiers » originaires du Maroc, du Rwanda, d'Albanie, d'Algérie, d'Iran, du Bangladesh, d'Équateur, de Somalie... Pendant plus de dix ans, les différentes chambres de la maison ne connaîtront aucune frontière.

Les racines de cette occupation se trouvent dans un large mouvement d'occupations d'églises en Belgique par des sans-papiers, suite à l'assassinat de Semira Adamu par la police en 1998. À Bruxelles, c'est l'Église du Béguinage, au centre-ville, qui a participé au mouvement. C'est aussi le lieu où les personnes en lutte sont restées le plus longtemps ; l'occupation s'y est prolongée jusqu'en novembre 2000. S'y était produite une prise de conscience chez les personnes mobilisées, ancrée dans une volonté partagée de mener une lutte collective. Le groupe avait compris la nécessité de rester soudé et refusé les propositions de relogement individuel d'Yvan Mayeur, alors président du CPAS de Bruxelles-Ville. Le groupe avait alors dû quitter l'église, en raison d'un incendie.

Après de courtes étapes de nomadisme, les personnes évacuées de l'église se sont installées dans l'ancienne Ambassade de Somalie. Les premiers mois au numéro 66 de l'avenue Franklin Roosevelt ont été essentiellement consacrés au suivi des demandes de régularisation et à divers petits travaux pour rendre le lieu plus habitable. Ensuite, une réunion hebdomadaire ouverte à tous a été mise en place pour permettre de faire un point sur les dossiers, sur la gestion de la vie commune ou encore pour évoquer les difficultés de chacun. Progressivement, des propositions de collaborations extérieures sont arrivées. Il s'agissait de propositions d'aides et de projets divers tels que des organisations de fêtes, de débats, de projections, de publication d'un journal, de participations à des manifestations politiques et/ou culturelles, etc. Au-delà des frontières et des disciplines, le lieu rassemblait des habitants bruxellois de toutes origines, avec ou sans-papiers.

Lieu de réflexion et d'action, l'Ambassade Universelle est initialement pensée pour être une habitation d'urgence. Entre 2001 et 2005, une association sans but lucratif (ASBL) a permis la mise en place d'une aide matérielle concrète et de développer différentes activités sociales, politiques et culturelles. L'ambition de l'Ambassade Universelle est de dépasser les rapports d'assistanat et surtout de ne pas reproduire le paternalisme des structures institutionnelles.

La lutte est collective mais les démarches pour une régularisation restent individuelles. Une grande majorité des premiers habitants ont obtenu au fur et à mesure leur titre de séjour sur la base de la loi de régularisation de 1999. Le lieu a alors commencé à être connu et, chaque semaine, des demandes pour des places de logement ont afflué de partout. L'Ambassade Universelle a mis en œuvre une pratique d'usage voulant que la personne régularisée libère sa place pour permettre à une nouvelle personne de mener ses démarches administratives dans une certaine sérénité. Une salle de « transit » a été ouverte pour répondre aux demandes de courtes durées, ou pour les personnes en attente de la libération d'une place.

Sur le long terme, des difficultés sont apparues au sein de ce « modèle ». En effet, le lieu et l'équipe mobilisée ne possèdent pas toujours les moyens nécessaires pour la gestion d'un lieu d'hébergement collectif. La principale difficulté est liée au « modèle » d'hébergement d'urgence. Après les premières années, les personnes en attente d'une réponse à leur demande de régularisation ont peu à peu quitté l'Ambassade. Pour les autres les possibilités légales d'obtenir un titre de séjour se sont resserrées, la durée des procédures s'est allongée et les recours juridiques ont pris de plus en plus de temps. Inévitablement, le groupe de « nouveaux » résidents s'est installé dans la durée. Sans solution de séjour ou de logement pour les habitants de la maison, la fonction d'hébergement temporaire s'est donc éteinte progressivement. À cela se rajoute une certaine monotonie et une fatigue chez « les bénévoles ». Les fondements de la mobilisation ayant disparu, l'ASBL a été dissoute en septembre 2005. Un groupe d'habitants, sans solution administrative, y est resté encore des années, jusqu'à la récupération des lieux par l'État Somalien en 2014. Malgré cela de belles réussites restent à jamais marquées dans l'histoire du lieu, des personnes qui l'ont fréquenté et, à plus large échelle, de la vie bruxelloise.

> L'ambition de l'Ambassade Universelle était de dépasser les rapports d'assistanat et surtout de ne pas reproduire le paternalisme des structures institutionnelles.

Parmi les indéniables réussites, il faut souligner que l'Ambassade Universelle a permis à de nombreuses personnes d'atterrir, de se reconstruire pour redémarrer une vie vidée du stress permanent lié à la « condition » de sans-papiers dans une ville comme Bruxelles. Elle ➡

a également réussi à créer plusieurs dynamiques «éphémères» : un journal et des activités politiques posant la question d'un monde sans frontières, des activités culturelles sous la forme d'un cabaret, des activités avec les enfants de la maison, des fêtes et de nombreuses rencontres.

À cette époque où le mouvement social était dans une relative accalmie, l'Ambassade Universelle a permis de replacer la question des «sans-papiers» dans le champ politique. L'Ambassade s'est aussi impliquée dans des dynamiques globales sur les questions de l'immigration et, chaque jour de son existence, très concrètement elle a posé ces questions brûlantes : voulons-nous d'un monde où les êtres humains sont divisés selon des frontières abstraites ? Voulons-nous de ces frontières meurtrières ? ●

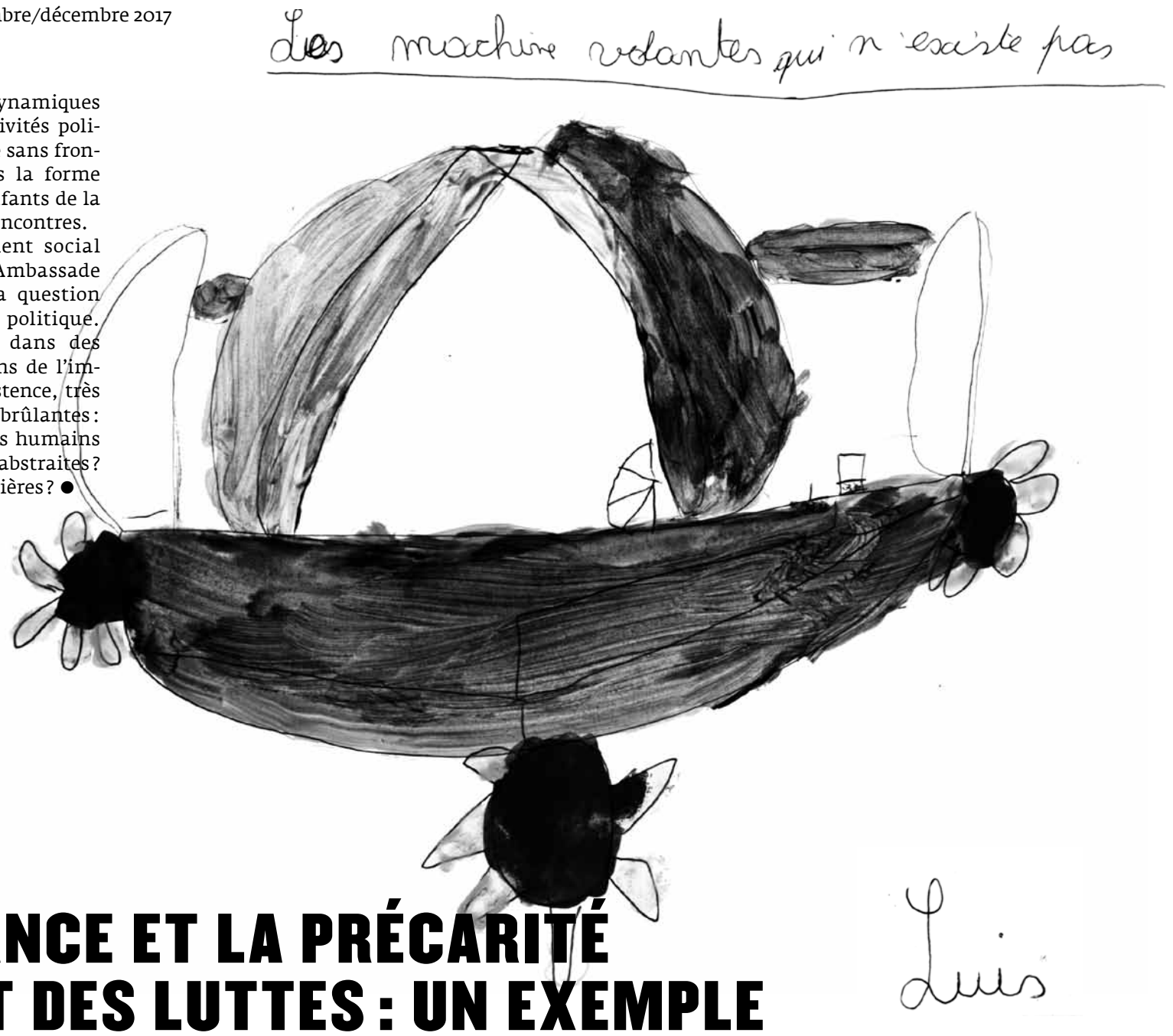

LA PERSISTANCE ET LA PRÉCARITÉ DES LIEUX ET DES LUTTES : UN EXEMPLE

Mathieu Bietlot, militant contre l'enfermement des étrangers et pour la liberté de circulation

L'Ambassade Universelle, ce fut la belle réussite de réunir sur une durée honorable à la fois un symbole fort, celui de l'ambassade qui n'a pas de pays, un lieu de vie et d'hébergement pas trop précaire, un centre social avec ses permanences juridiques et autres services d'accompagnement, un espace de culture, de création et de fête, un foyer enfin de lutte et de coordination des luttes. Ces différentes dimensions, dont la réunion est plus que pertinente sur papier pour le combat et l'émancipation des sans-papiers, s'avèrent souvent incompatibles dans la pratique. Les squats de sans-papiers sont très temporaires et leurs conditions de vie précaires voire misérables. Les squats culturels ne sont pas ouverts aux sans-papiers, les centres sociaux de lutte sont rétifs à l'accueil de familles, les lieux d'hébergement durable frileux face aux fêtes ou à la politisation... Les militants présents sur tous les fronts n'ont pas le temps ou les compétences pour les services d'accompagnement, les associations ou les bénévoles qui proposent ces services préfèrent ne pas se politiser...

À l'Ambassade Universelle, tout cela a tenu ensemble pendant cinq ans. Parfois en se frictionnant, parfois en se renforçant l'un l'autre. Cela ne fut certainement pas sans difficultés. Je n'ai pas vécu l'expérience de l'intérieur pour mesurer celles-ci mais de l'extérieur, l'ensemble se maintenait en bonne forme et en bonne dynamique.

À l'époque, j'ai pu goûter l'arôme culturel et soutenir très modestement certains services de l'ambassade mais c'est aux luttes qui passaient par elle que j'ai le plus participé. En particulier, la belle et brève expérience avant-gardiste de la CLIC : la coordination pour la liberté d'installation et de circulation. L'idée a émergé à l'issue de l'atelier «droit d'asile» du premier Forum social de Belgique en septembre 2002. Sans garder de liens avec le Forum, quelques participants se sont donné rendez-vous à l'Ambassade Universelle, qui était partie prenante de la proposition, avec la Ligue des Droits de l'Homme, les Piments rouges et les collectifs de résistance aux centres fermés de Bruxelles et de Liège. Sous les auspices d'une citation de Marcel Mariën *«Nous sommes tous des Libanais du Frioul»*, le manifeste s'est voulu d'emblée intransigeant en faveur de l'arrêt des expulsions, la suppression des centres fermés, des permis de travail, des titres de séjours précaires et de la double peine, l'élargissement du droit d'asile et une politique de migration régulière pour tous... La seule position tenable. La CLIC a joué un rôle de transmission et d'intensification dans les fortes mobilisations de 2003 en faveur des migrants : les Afghans à Flagey, les Équatoriens à Saint-Gilles, les Iraniens au Béguinage et à l'ULB, la dénonciation de la collaboration de KLM aux expulsions, le procès des militants du Collectif contre les expulsions, la commémoration des cinq ans du meurtre de Semira Adamu. Pour cette dernière, la CLIC s'est impliquée comme tant d'autres dans la manifestation et le rassemblement festif à la salle de la Madeleine le 21 septembre 2003 et s'est illustrée le 22 septembre en dressant devant l'Office des étrangers un cimetière éphémère de 400 croix de bois brut, symbolisant les 4000 derniers qui sont tombés en tentant de franchir une frontière pour s'affranchir d'un horizon sans perspective.

> «Nous sommes tous des Libanais du Frioul.»

La CLIC n'a pas perduré longtemps. Elle s'est essoufflée ou dispersée après avoir vainement tenté de s'élargir. Mais son esprit souffle encore dans les luttes de celles et ceux qui l'ont connue et la radicalité de ses revendications a fait du chemin parmi les défenseurs des migrants.

Renverser pour la sonorité et le sens de l'acronyme l'ordre de la circulation et de l'installation n'était pas sans considération politique. À première vue, on commence par se déplacer puis on s'installe ; les migrants revendiquent d'abord le droit de circuler librement – comme le font la grande majorité des Occidentaux – et ensuite celui de pouvoir prendre pied dans le pays de leur choix. Cependant, on constate que c'est à partir du moment où ils reçoivent un permis de séjour ou d'établissement, que les étrangers commencent à circuler vraiment librement, vers où ils veulent et comme bon leur semble. En outre, vu les discriminations dont ils sont victimes, la précarité de leurs droits et même de leur liberté de circulation si elle était reconnue, le droit d'installation permet de réduire celles-ci et d'évacuer l'idée d'une liberté de circulation néolibérale où tout circule, les capitaux, ceux qui les font circuler et ceux qu'ils font circuler mais selon des régimes différenciés qui font fructifier les profits. Ce qui est la situation que nous connaissons actuellement même si elle n'est pas reconnue légalement. ●

Universal Embassy
66 av. Franklin Roosevelt
1050 Bruxelles
email: universal.embassy@onebox.com
site: www.universal-embassy.be

DECLARATION DE L'AMBASSADE UNIVERSELLE

12 décembre 2001

Universal Embassy a été fondée par un réseau constitué autour de la lutte des sans-papiers. Elle veut réunir au-delà des frontières des disciplines, des citoyens concernés par une pensée universelle. A court terme, c'est une habitation d'urgence.

Universal Embassy s'est installée dans le bâtiment déserté de l'ancienne ambassade de Somalie qui ne tient plus sa fonction suite à la déchirure de l'état somalien. Nous citoyens du monde, avec ou sans-papiers, avons créé une ambassade hors du territoire pour reconstituer nos droits.

Le sans-papiers est un paria, il n'est chez lui nulle part. Il pose très clairement l'inanité de notre conception de la citoyenneté où les routes de l'inclusion croisent celles de l'exclusion. Les usagers de ce passage créent un monde commun. Universal Embassy propose de tracer l'expression politique de ce monde commun.

Production souterraine

Nous ne pouvons admettre un système qui entraîne des centaines de milliers d'êtres humains à vivre et travailler en Europe dans la clandestinité. C'est accepter la reproduction de tous les schémas d'exploitation. Le clandestin comme figure inversée, est un travailleur délocalisé du tiers-monde dans nos quartiers. L'économie informelle n'est pas à la marge, elle est la base de nombreuses branches de l'économie formelle. La démultiplication de la sous-traitance crée cette atomisation et ethnicisation de la production et de l'offre de services.

Les autorités belges mettent un point final au processus de régularisation exceptionnel qu'elles ont initié voici maintenant deux ans. Une trentaine de milliers de sans-papiers seront désormais libres de vivre ici. Générosité accordée du bout des lèvres. Pour tous les autres, seules la répression et l'expulsion sont à attendre. Hypocrisie. Chacun sait que quotidiennement, des migrants, hommes et femmes et enfants, tombent dans la clandestinité. Toutes les politiques de traitement des migrations mènent à cette impasse. La régularisation opérée n'y apporte aucune solution, elle n'est qu'un nettoyage temporaire de la clandestinité apparente..

Limites de la mondialisation

La mondialisation bouscule les échelles. Historiquement, les droits ont été lié à la nationalité et la nationalité à un territoire. La nation exprime une communauté de destin, celle à venir est planétaire. Le territoire, la frontière, sont l'apanage de la police. La répression est la seule potentialité politique à s'y réaliser. Une lame de fond traverse notre monde, elle est technique, financière, idéologique. La vie quotidienne de la myriade humaine est bouleversée. Le travail, le logement, la nourriture, les déplacement, le temps... ont changé de dimensions.

La figure du travailleur était intimement liée à l'émergence de la citoyenneté. Considérer le travailleur comme citoyen a permis d'abolir l'esclavage. Mais, le marché ne dépend plus des demandes exprimées par les territoires. Le travail s'organise de même. Nous percevons la réouverture sélective des frontières comme une scission fondamentale. L'ébauche d'un statut de travailleur immigré, intérimaire international (un employeur spécifique pour une période déterminée), discuté à Laeken, ouvre une tolérance à toute une série de sous-statuts inacceptables. Cette politique migratoire unilatérale déploie une logique strictement instrumentale... en sélectionnant soigneusement les compétences et les profils. Le travail impose une norme d'inclusion hors du droit. Une telle politique n'évitera pas la reproduction de la clandestinité et renforcera la criminalisation des étrangers dans leur ensemble.

Déconstruction

Schengen applique une politique d'exception. Nous subissons cette crispation autoritaire qui aujourd'hui réduit la liberté de circuler au sein de l'espace européen. Nous entendons ces appels à la suspension de cette même liberté pour les futurs citoyens européens de l'est. Cette proclamation formelle d'une citoyenneté européenne sans sa concrétisation est une résurgence inquiétante d'un esprit impérialiste (à l'instar de ces colonisés traités en frères et en sujets).

D'autres signes de régression sont perceptibles. Pourquoi rédiger de nouveaux textes comme la charte européenne des droits fondamentaux, alors que l'application d'autres textes plus précis et plus contraignants n'est pas pleine et entière? Il s'agit d'une déconstruction systématique des droits fondamentaux et leur substitution par des leurres démocratiques.

Constitution

Nous exigeons que l'Union Européenne ouvre les espaces qui nous permettent de concrétiser notre citoyenneté. Les habitants peuvent constituer leur citoyenneté dans un processus permanent de recomposition politique.

Le citoyen, sera l'habitant. Le domicile devrait transcender la question nationale: droit de se déplacer, de s'établir... choix de demeurer dans son lieu de naissance quels que soient les chahuts géopolitiques. Le lieu ancre le politique. Un hypothétique statut de citoyen du monde est une abstraction inutile. L'appartenance planétaire n'est pas un statut, c'est une réalité factuelle.

Le local, c'est le global à petite échelle. Paradoxalement, une expression politique possible germe dans le local. C'est l'espace habité. Les villes se recomposent perpétuellement, elles évoluent vers une inter-communauté sans origine majoritaire. L'urbain métissé est un monde à vivre. La reprise politique de l'espace de vie est une constitution de soi et de la collectivité. La citoyenneté n'est pas l'établissement de règles indépendantes des pratiques établies par la participation. Cette pratique est une recherche du commun dans la diversité. Elle se place avant le gouvernement.

Il faut défendre cette société potentielle entravée par les nationalités.

ARCHIVES AMBASSADE UNIVERSELLE

ENTRETIEN AVEC TRISTAN WIBAULT AVOCAT AU BARREAU DE BRUXELLES

Par Inter-Environnement Bruxelles

On te connaît à travers ton implication à l'Ambassade Universelle et de par ton métier d'avocat. Quel est ton parcours ?
J'ai étudié le droit à l'UCL où j'ai découvert le droit des étrangers en stage professionnel, puis j'ai bifurqué vers d'autres choses. J'ai suivi un cursus sur les politiques de développement où les professeurs avaient un esprit assez critique et pointu. C'est à l'Ambassade Universelle que je me suis rebranché sur le droit des étrangers même s'il y avait d'autres personnes qui s'occupaient de ces aspects juridiques, notamment une juriste qui gérait le suivi des dossiers de régularisation des habitants de l'Ambassade. Au même moment, il y avait aussi tous les mouvements d'occupation comme celui des Afghans à l'église Sainte-Croix où j'ai commencé à travailler avec des avocats. Quand l'Ambassade s'est terminée, j'avais envie de me recentrer un peu. J'ai été engagé comme juriste en droit d'asile au Comité Belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR). Cette association n'existe plus, elle a été dissoute récemment.

Pourquoi le CBAR ?
Le CBAR était une asbl qui avait comme objet social l'aide juridique aux demandeurs d'asile. Elle a été financée pendant longtemps par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), c'était donc très cadré, elle était un peu à part dans le milieu des associations en Belgique dans le sens où ce n'était pas une association qui faisait du lobbying, c'était vraiment très technique. On essayait de trouver des solutions pour des cas individuels en travaillant en binôme avec des avocats.

Concrètement, c'était du travail en réseau. Mon travail consistait à fournir des conseils juridiques à des demandeurs d'asile détenus. J'avais un droit de visite et j'étais en lien avec tous les visiteurs des centres fermés. Nous étions deux à faire cela. On allait très régulièrement à la frontière près de l'aéroport, où il y avait le plus de demandeurs d'asile. On lisait les rapports de visite et on s'occupait beaucoup des cas que l'on appelait « Dublin », en référence au règlement décidant du pays dans lequel le demandeur d'asile doit déposer sa demande. Il y avait aussi des questions de procédures d'expulsion pour ceux qui avaient été déboutés mais dont le dossier devait être rouvert.

J'ai fait des notes juridiques sur tous les points de droit possibles et imaginables et liés à la détention administrative. Après avoir travaillé 7 ans à ceci, dont 5 exclusivement sur l'aide juridique pour les demandeurs d'asile en centres fermés, j'avais un peu fait le tour et je travaillais finalement toujours avec les mêmes avocats. Donc je me suis dit que je travaillerais d'autant mieux avec les personnes en étant moi-même avocat et je me suis inscrit au Barreau.

Pendant cette période, étiez-vous en conflit permanent avec l'administration et sa casquette politique ?
Ce qui est intéressant c'est que tu n'es jamais tout seul. Quand on s'est battu pour que les gens ne soient plus renvoyés en Grèce dans les années 2008 à 2011 et jusqu'à ce qu'on gagne ce jugement à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (CEDH), cela a créé une dynamique collective très forte entre des avocats et d'autres acteurs. Au bout d'un moment, dès qu'il y avait quelqu'un qui risquait d'être renvoyé en Grèce, il y avait toujours un avocat pour déposer un recours à la CEDH. C'était un élan considérable et je crois que les avocats belges ont été assez dynamiques. C'est très intéressant quand tu arrives comme ça à démultiplier les efforts, ça peut être une puissance énorme. Ce n'est pas pour rien qu'on veut dégager les avocats en droit des étrangers.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans un cabinet d'avocat ?
J'avais envie de pouvoir travailler avec d'autres avocats qui sont sur d'autres questions juridiques sur lesquelles je ne connaissais rien et de partager des expériences. Le cabinet qui a accepté de m'engager et où je travaille maintenant depuis 3 ans essaye de développer des questions transversales. La question du logement par exemple. Tous nos clients, quel que soit leur profil, ont des problèmes de logement.

Qu'est-ce que cela a changé pour toi ?
Je n'ai pas l'impression d'avoir changé de travail, simplement je n'ai plus de patron et j'en suis très content. Je choisis mes défenses. Je fais toujours beaucoup d'asile, mais j'ai déjà élargi beaucoup dans les faits, puisque dans le droit des étrangers, il y a beaucoup plus que le seul droit d'asile. Je m'intéresse aussi à l'accès aux droits sociaux. C'est intéressant d'avoir des avocats qui connaissent bien le droit des étrangers et qui maîtrisent aussi le droit social. On voit que les droits sociaux des étrangers sont les premiers à être sous pression. J'essaie donc de me former petit à petit au droit social. La pratique du droit des étrangers m'a conduit à bien connaître les droits fondamentaux, la jurisprudence de la CEDH et notamment la protection de la vie privée. Je m'intéresse aussi aux questions d'accès aux données. Comme les étrangers sont les premiers à avoir été fichés, j'en viens à connaître cette matière. Une question récurrente en centre fermé : que vont-ils faire de mes empreintes digitales ? Cela m'intéresserait de pouvoir développer ceci sur une base plus large.

As-tu travaillé des dossiers en lien avec le droit du travail ?
Oui, par rapport aux questions de permis de travail forcément, mais ça reste archaïque comme matière. Justement, j'ai assisté récemment à une formation à ce sujet donnée par l'ADDE (Association pour le Droit des Étrangers). Un des formateurs travaillait pour l'OR.C.A (Organisation pour les Travailleurs Immigrés Clandestins) qui défend beaucoup les travailleurs exploités sans-papiers. Le droit du travail, c'est aussi toute la question de la personne qui est employée sans titre de séjour. Quand il y a un accident de travail, la personne est quand même protégée par la législation du travail et l'employeur ne peut pas se décharger d'un certain nombre de responsabilités, même s'il n'y a pas de contrat de travail.

Vous occupez-vous du droit au logement ? Qu'est-ce qu'implique la loi anti-squat ?
D'après les avocats qui travaillent là-dessus, une bonne partie des conventions d'occupation qui sont signées à Bruxelles viennent après occupation. Le fait de criminaliser le squat va changer le rapport de force, ça me paraît assez évident. On voit bien que la question d'avoir un lieu pour mener une lutte quelle qu'elle soit est aussi un enjeu très important. Si cette loi passe, c'est un mode d'action qui va disparaître ou du moins qui va se restreindre parce que criminalisé.

Pourquoi devons-nous passer par toute une armada de dispositifs (assemblée des juges, différentes Cours européennes, etc.) pour faire valoir des droits ? Tu peux expliquer ton combat pour les visas humanitaires ?
J'ai été intéressé à la question des visas depuis mon travail au CBAR, à l'époque la seule ONG qui avait développé une réelle expertise sur le regroupement familial des réfugiés. La dernière année où j'y travaillais, les deux collègues qui s'occupaient des visas étaient sans arrêt sollicités par des Syriens qui demandaient comment faire venir leur famille. Alors on en discutait pour trouver des solutions.

Et puis quand j'ai commencé au bureau d'avocats, j'ai eu deux, trois dossiers où j'ai obtenu un visa humanitaire. Notamment, un monsieur syrien qui était handicapé mental et dont toute la famille était venue en Belgique avec un passeur, sauf lui qui n'était pas capable de voyager dans ces conditions. Après des mois de procédures au tribunal, il a enfin obtenu son visa.

Je connaissais l'avocat Thomas Mitevoy qui travaillait sur ces questions et on s'est demandé pourquoi ne pas faire de demande sur la base de l'article 25 du code des visas qui stipule que l'on peut avoir un visa court séjour pour un motif humanitaire. J'avais lu sur le blog d'un prof d'université en Angleterre un petit commentaire de jurisprudence où il estimait qu'on pourrait

interpréter l'article 25 en ce sens. À différents endroits, on voyait cette réflexion poindre. Souvent la pratique découle de réflexions collectives car nous sommes dans un tissu linguistique d'interprétations, mais au final, ces lectures doivent être audibles.

De toute évidence ici, les conséquences politiques étaient trop importantes et la Cour nous a simplement répondu qu'elle n'était pas compétente pour répondre à la question de savoir ce qu'on entend par « raisons humanitaires » pour la délivrance d'un visa.

Tout le droit de l'immigration est désormais configuré par des textes de lois européens. Donc cela crée des nouvelles tensions dans son interprétation. Pour maintenir une uniformité de ce droit et éviter que chaque État le dénature à sa façon, il y a cette idée d'une Cour centrale. On peut alors demander une interprétation à la Cour de justice de l'Union européenne qui donnera une réponse, suite à quoi tous les juges doivent appliquer la disposition en suivant cette interprétation.

Cela a donné quelques jugements incroyables qui changent radicalement la façon de regarder ce droit. Au niveau national, le droit de l'immigration est souvent construit comme une exception aux autres droits. Cela a donc permis d'ouvrir de nouvelles portes. Malheureusement, cette page est en train de se tourner et il n'est pas certain que le droit européen garantisse encore cela pour l'avenir.

Tu parlais tout à l'heure de la famille syrienne arrivée illégalement en Belgique et qui a obtenu plus tard le droit de faire venir un membre de sa famille. Y a-t-il plus de chance en trompant les procédures ?

Il y a le droit de sortie mais pas le droit d'entrer. L'Espagne vient d'être condamnée par la Cour de Strasbourg pour avoir repoussé des gens qui grimpaient sur la barrière de Melilla il y a quelques années. La Cour européenne des droits de l'homme a donné raison aux plaignants qui déclaraient qu'ils auraient dû pouvoir entrer et être enregistrés comme demandeurs d'asile. On a là explicitement un jugement qui dit qu'un demandeur d'asile a le droit d'entrer par tous les moyens.

Tout avocat qui creuse finit toujours par se retrouver face à des questions que lui amène son client et qui vont l'amener autre part.

Par exemple, j'ai beaucoup de clients qui viennent de Gaza. Ce sont des procédures d'asile qui traînent énormément alors que ça ne devrait pas poser de problème d'être reconnu comme réfugié. Mais bon, des décisions négatives sont prises, annulées par des juges et ainsi de suite. Les gens qui sont dans des centres d'accueil parfois depuis plus d'une année n'en peuvent plus. Les assistants sociaux interpellent l'avocat pour accélérer la procédure d'asile car la personne va mal. C'est normal d'aller mal sans aucune intimité et possibilité de se construire sa propre existence sur d'aussi longues périodes. Mais en fait, à ce moment-là, ça déborde du cadre légal convenu. Ce sont des choses que je trouve intéressantes dans le travail d'avocat. Il faut résister face au fonctionnement que l'on veut t'imposer et qui fait que tu es débordé et que tu n'entends plus ton client quand il te pointe un problème.

Quels sont les grands changements dans le droit d'asile depuis le début de ta pratique ?

J'ai commencé quand tout le système avait été réformé au niveau de l'asile, justement pour transposer les textes européens. Il a fallu travailler avec des normes qui ne sont plus issues du droit national mais avec le droit européen. Pour le droit d'asile particulièrement, je ne sais pas s'il y a vraiment eu des changements importants dans le sens où il y a depuis longtemps un système de suspicion qui est mis en place car c'est considéré comme une des dernières portes ouvertes d'immigration et il y a l'idée que les gens vont abuser de cette porte. Malgré tout, c'est un droit assez protégé par les conventions internationales avec des critères et des évolutions bien établis. Par exemple, plus personne ne met en cause le fait qu'une femme puisse être protégée parce que c'est une femme face à certains contextes. Cela ne fait plus de débat comme il y a vingt ans. Il en est de même pour les personnes homosexuelles. Les textes ont accompagné l'évolution de la société en intégrant des catégories sociales vulnérables.

Par contre depuis quelques années, il se passe des choses catastrophiques au niveau de l'accès à l'asile, par exemple les Soudanais. Ces personnes subissent une telle répression durant toutes les étapes de leur voyage qu'ils finissent par faire le choix de disparaître en ne demandant plus l'asile. Cela montre l'impasse des choix que posent les pays européens.

> Ce « Règlement Dublin » ne fonctionne pas. La gare du Nord et Calais, c'est le « Règlement Dublin ».

J'ai des clients qui sont arrêtés à Vintimille, renvoyés dans le sud de l'Italie et enfermés dans les fameux hotspots. Là, on leur fait un chantage nourriture contre empreintes digitales. L'hiver dernier, un client m'a raconté avoir été refoulé 23 fois de Hongrie... C'est inimaginable la souffrance infligée à des personnes qui ne font que traverser l'Europe.

Je ne pense pas que le droit d'asile a été pensé comme un geste gracieux. Il fallait pouvoir gérer des centaines de milliers de personnes qui vivaient en Europe sans statut mais que l'on ne pouvait pas renvoyer dans leur pays d'origine, c'est la base de la Convention de Genève.

En 2015, il s'agit d'un mouvement de population important qui arrive vers l'Europe. Ce sont des parcours migratoires auto-organisés qui se font par petits bouts et qui peuvent aller très vite. Les chefs d'États européens ont paniqué et se sont retranchés derrière le règlement de Dublin qui est un système foireux mais qui est maintenu coûte que coûte. Pour la Grèce, c'est juste une catastrophe car elle n'a pas énormément de moyens ni l'envie d'être le pays qui accueille le plus de demandeurs d'asile. Il y a des camps financés par l'Union européenne qui ne sont pas aux normes. Tsípras a fait fermer les centres de détention en arrivant au pouvoir mais les a vite remis en place après que l'Union européenne le menace de devoir rembourser ces aides. À chaque fois, ils essayent de sauver ce « Règlement Dublin ».

Ce « Règlement Dublin », c'est quoi exactement ?

Au départ, c'est un accord entre quelques pays de l'espace Schengen, afin d'éviter qu'une personne fasse une demande d'asile dans un autre pays quand elle est déboutée dans le premier. Après l'ajout de différents critères, cet accord a été repris par les différents pays européens. Dans la grande majorité, c'est le pays de première arrivée qui doit traiter la demande d'asile. Les pays périphériques sont donc les plus exposés.

C'est parce que l'on voulait être certain de pouvoir faire fonctionner ce règlement que les États ont également uniformisé les règles du droit d'asile entre les pays.

L'outil qui permet de faire fonctionner ce règlement, c'est la banque de données des empreintes digitales. Elle sert à l'enregistrement des passages aux frontières et aux introductions des demandes d'asile. Aujourd'hui, on autorise aussi sa consultation par la police en organisant la connexion entre les différentes banques de données. Grâce aux empreintes, l'Office des Étrangers peut demander au pays d'entrée de prendre en charge la demande d'asile.

Ce « Règlement Dublin » ne fonctionne pas. La gare du Nord et Calais, c'est le « Règlement Dublin ».

Ce sont des dynamiques inhérentes aux réfugiés qui font que ça ne fonctionne pas. Alors pour que ça marche, ils veulent à présent réprimer les réfugiés en ayant plus systématiquement recours à la détention, avoir la possibilité de radier quelqu'un de sa demande d'asile s'il ne reste pas là où on lui dit de rester. Ce sera l'étape suivante.

Est-ce qu'il y a des propositions d'alternatives à ces politiques que tu dénonces ?

Oui, il y en a plein ! Par exemple, étant donné que les personnes choisissent majoritairement un pays en fonction des relations familiales, il s'agirait d'élargir les critères familiaux. On pourrait aussi imaginer fonctionner avec des formes de quotas où les pays les plus riches et les plus peuplés accueilleraient plus de personnes. Il y aussi des propositions pour donner la liberté de circulation aux réfugiés dès qu'ils sont reconnus, pour qu'ils ne soient plus coincés pendant cinq ans au moins dans le premier pays.

Qu'est-ce que ce genre de propositions met en péril au niveau du système ?

Cela renforce l'attractivité des pays centraux mais ça ne met rien en péril. Ils sont attractifs parce qu'ils sont économiquement forts et qu'ils ont des histoires migratoires anciennes qui font que des communautés existent. Plus de liberté permettrait de sortir de cette spirale de répression dans laquelle nous pousse le règlement actuel. Je crois que le refus d'accueillir est uniquement une question idéologique de la part de nos pays. ●

CATALINE SÉNÉCHAL

Centre d'accueil depuis plus de 30 ans, le Petit-Château va être fermé et vendu en 2019. Son style, son ampleur et sa situation en bordure de canal pourrait attirer les investisseurs. Par ailleurs, à quoi ressemblera le futur centre de « tri », cet « aanmeldcentrum » tant désiré par Theo Francken, installé à l'écart des regards sur le site militaire de Neder-Over-Heembeek ?

Cataline Sénéchal

DU CENTRE D'ACCUEIL AU CENTRE DE TRI...

Depuis trente ans, le Petit-Château offre à près de 844 résidents, en régime « ouvert », un abri mais aussi un accès direct à la ville et donc, à des services sociaux, à des formations, des relations avec des communautés d'origine déjà installées. Les enfants sont scolarisés dans les écoles des environs, les démarches administratives sont facilitées par la proximité de l'Office des étrangers et des associations d'aide aux réfugiés de la capitale. Toutefois, faute de rénovation d'ampleur, les conditions d'accueil sont devenues – ou plutôt restées – très précaires dans certaines ailes du bâtiment.

« Le Centre d'accueil de Neder-Over-Heembeek ouvrira le 1er janvier 2019. Il présentera une capacité d'accueil de 750 lits, qui pourra être augmentée en cas d'urgence via des containers sur les terrains avoisinants. Elle rendra aussi possible de démanteler le Petit-Château – qui doit urgemment être remplacé – afin de le fermer finalement et de le vendre »[1], annonce le secrétaire d'État à l'immigration, Theo Francken, début juillet 2017. Propriété de la Régie des bâtiments gérée par Jan Jambon, le Petit-Château connaîtrait donc ses dernières années de fonctionnement en tant que centre d'accueil.

Véritable lieu-dit, il structure aussi l'identité d'un quartier initialement très populaire. Sa disparition risque de modifier le tissu urbain qui l'entoure. Ses abords connaissent déjà un long et profond processus de gentrification. D'autre part, le projet même du secrétaire d'État N-VA qu'il désigne comme *aanmeldcentrum* est aussi sujet à discussion. Serait-il véritablement l'équivalent du Petit-Château ?

> Sa disparition risque de modifier le tissu urbain qui l'entoure. Ses abords connaissent déjà un long et profond processus de gentrification.

SOUS LE PETIT-CHÂTEAU, COULE LE CANAL

« Ce n'est pas en laissant entrer chaque mois et toute l'année des centaines et des centaines de réfugiés politiques ou soi-disant politiques qu'on résoudra le problème », déclarait en 1986, le jeune ministre du budget du Gouvernement Martens-Gol, Guy Verhofstad[2] pour justifier la création d'un *« centre unique »*. Auparavant, les demandeurs d'asile recevaient une allocation du CPAS et pouvaient trouver à se loger dans le privé. Par la suite, l'arrivée et l'installation des réfugiés seront à chaque fois plus réglementées, filtrées, contrôlées, comme le détaillent davantage les autres articles de ce numéro.

La nouvelle infrastructure s'installa au Petit-Château, en plein centre-ville dans ce qui était un centre de recrutement de l'armée, déménagé, un peu plus tôt, sur... le site de l'Hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek...

Le quartier du Petit-Château était alors très populaire, habité par des ouvriers avec ou sans emploi, dont progressivement une bonne part d'origine immigrée. Suite à leur désindustrialisation progressive, les abords du canal passèrent de poumons économiques à partie prenante du « croissant pauvre » de la capitale. Longtemps délaissés par les pouvoirs publics, ces quartiers avoisinants du Petit-Château – dont Dansaert et Sainte-Catherine surtout – ont fait l'objet de toutes les attentions et sont devenus des « spots attractifs » de Bruxelles. Les touristes et les chalands aiment à flâner dans leurs rues désormais habitées par une classe moyenne très aisée. La gentrification connaît toutefois quelques frontières, quelques poches de résistances, quelques freins : des immeubles sociaux, la prostitution dans le quartier Alhambra / Théâtre flamand, la ligne de tram et la double voie de circulation très passante qui bordent le quai bruxellois et enfin, le Petit-Château et ses résidents.

La Ville de Bruxelles, après être venue à bout de la réputation délinquante du « petit Chicago » et avoir poussé les grossistes en poisson à déménager (1996), tente régulièrement d'éradiquer la prostitution du quartier Alhambra. Les tours de « Rempart des Moines » devraient être démolies prochainement et perdraient 104 logements sociaux sur les 310 existants au profit de logements moyens.[4] La Porte de Ninove a commencé son grand chantier. À quelques centaines de mètres du Petit-Château, la Région bruxelloise souhaiterait développer *« un musée d'art contemporain et moderne d'ampleur internationale ainsi qu'une série de fonctions complémentaires »*[3] dans l'ancien Garage Citroën d'Yser. Chaque été, son quai en contrebas accueille Bruxelles-les-bains, une invitation à la balade qui peut continuer, de quais en bois exotiques en trottoirs aménagés, jusqu'à la rue Dansaert, la Bourse et le piétonnier.

UN DÉMÉNAGEMENT BIEN SOUHAITÉ

Le départ du petit Château – et de ses 854 « encombrants » résidents – intéresse vivement la Ville, car d'après Yvan Mayeur, *« il pose des problèmes dans le quartier »*[5] (2014). Très régulièrement, la presse a relayé ses appels à fermeture : en 2013, en tant que président du CPAS *« pour éviter un appel d'air à Bruxelles, étant donné la suppression des centres en Flandre et en Wallonie »*[6] en 2015. *« Le plus vieux, usé et encombré des centres, le Petit-Château, reste en activité à Bruxelles. Indigne ! »*[7]

L'annonce du déménagement sera gérée par le bourgmestre f.f., Philippe Close. Le collège

communal est favorable au déménagement du centre de Fedasil mais opposé à sa relocalisation à Neder-Over-Heembeek : *« une solution aux problèmes du centre-ville aux dépens des quartiers nord de Bruxelles »* [8] tout en se montrant intéressé par son rachat en vue d'en faire un équipement collectif – éventuellement une école, affectation qui participerait davantage à l'orientation résidentielle, de services et de loisirs qu'entendent donner les pouvoirs publics aux abords du canal.

Si d'après une étude réalisée fin des années nonante, le Petit-Château semblait, en comparaison des autres centres d'accueil de Belgique, bien intégré au tissu urbain et social de l'époque [9], sa présence dénote visiblement aujourd'hui avec les envies et projets de la Ville de Bruxelles et de la Région.

Pour certains, les hommes et les femmes qui s'installent devant les enceintes du Petit-Château *« trompent juste l'ennui »*, *« animent le quartier »*, *« assurent une présence et un certain contrôle social »*. Pour d'autres, ils sont sources de nuisances, d'insécurité ou « provoquent des ennuis dans le quartier ». Pour les pouvoirs publics, les petits boulots qui s'échangent à même le trottoir sont un premier pas vers une intégration économique future, une autonomie financière, aussi précaire soit-elle. Pour d'autres, ces jobs sont un soutien au travail au noir et à la traite des êtres humains....

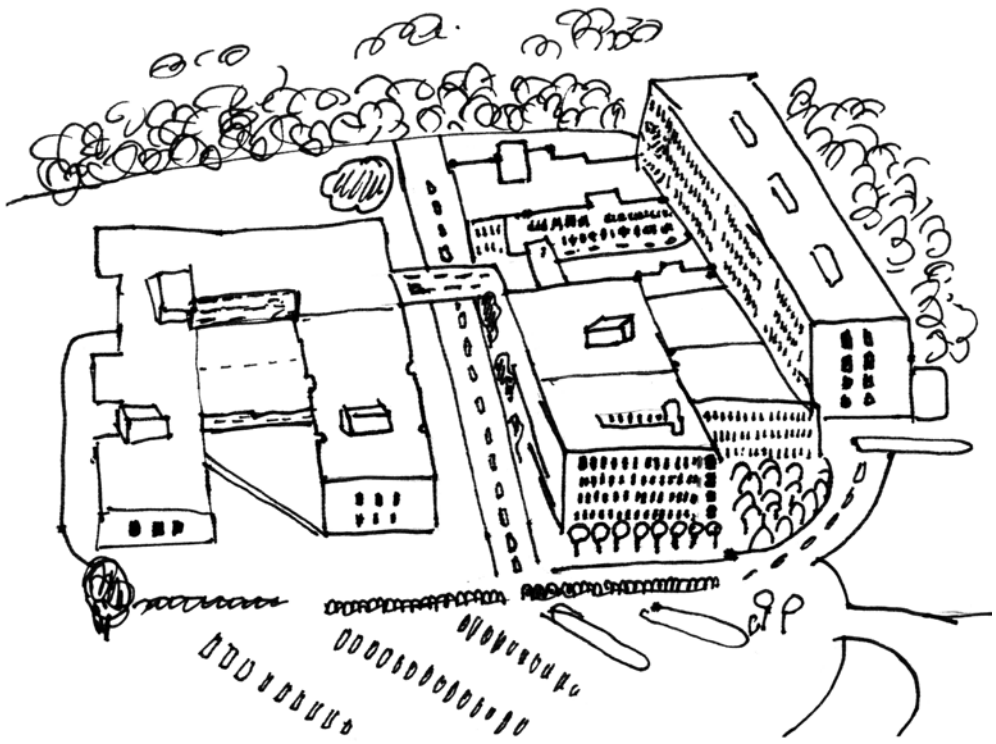

CATALINE SÉNÉCHAL

LOIN DE LA VILLE, LOIN DES REGARDS

Le projet de Francken vise-t-il un simple déplacement de l'infrastructure ? Pas tout à fait. Le communiqué complet du projet avalisé par le Kern du gouvernement Michel et publié sur le site internet du secrétaire d'État – en néerlandais seulement – décrit en fait une structure d'un tout autre ordre : un *aanmeldcentrum*, un centre d'enregistrement.

Ce centre deviendrait le passage obligé pour les demandeurs d'asile avant de pouvoir circuler librement dans nos villes et nos communes. Ils pourraient y procéder aux démarches liées à leur éventuelle admission comme candidat réfugié : *« ils y seront enregistrés, y passeront un examen médical, y seront identifiés et éventuellement criblés par les services de sécurité et la police. Ces procédures prendront un certain temps »* – non défini par le projet – et *« c'est seulement à leur issue qu'ils pourront se déplacer à un endroit approprié vers les services d'accueil réguliers »*. Entre-temps, le demandeur d'asile *« sera observé, de sorte que les profils sensibles, ou tout autre problème, pourront être mieux identifiés »*. [10]

Le modèle *« aanmeeldecentrum »* existe déjà en Hollande. Les demandeurs d'asile doivent rejoindre le Centre Ter Apel – installé dans le nord du pays dans une ancienne base de l'OTAN. En 2016, les associations y ont dénombré plus de 4000 occupants. Son enceinte comprend un centre de premier accueil, des services médicaux, une annexe de l'équivalent de l'Office des Étrangers, un centre de « retour » (pour les expulsions) et de « départ » (pour les départs volontaires). Au bout d'une dizaine de jours, les demandeurs « recevables » sont orientés vers un autre centre d'accueil tandis que les autres sont enfermés et expulsés.

Pour appuyer le besoin de « screening », Theo Francken invoque une démarche « responsable » dans un contexte de menace terroriste... Il faut trier, trier, trier pour protéger la Belgique. Il est tentant de rapprocher cette volonté de celle du jeune Verhofstad... qui tendait à vouloir distinguer les « vrais » des « faux » réfugiés, venus parasiter notre système de sécurité sociale...

Toutefois, quelques différences apparaissent : à l'image du profiteur s'ajoute celle du massacreur potentiel : il s'agit de détecter le terroriste potentiel qui se cacherait derrière l'identité du demandeur d'asile offrant là une rhétorique purement sécuritaire, anxiogène pourvue d'outillages froidement techniques. Le screening, et son pendant de l'identité biométrique *« ne relève plus d'un mode de validation et de reconnaissance sociale de l'identité, qui sollicite toujours l'interprétation donc la présence de sujets mais d'un mode de validation technique et automatique de l'identité. »* [11]

D'après son fonctionnement et ses objectifs, ce centre risque bien d'être un site d'où « on ne sort pas »... Il sera en outre localisé dans une zone moins urbanisée donc moins desservie par les transports publics, moins fournie en services scolaires, administratifs et sociaux. D'autre part, sa situation sur un terrain militaire, loin du centre-ville, ne participe-t-elle pas à invisibiliser une question qui nous regarde pourtant tous : l'accueil des populations en recherche de refuge ?

> Theo Francken invoque une démarche *responsable* dans un contexte de la menace terroriste... Il faut trier, trier, trier pour protéger la Belgique.

La Ville de Bruxelles n'est franchement pas favorable au déplacement du centre ouvert à Neder-Over-Heembeek et prône un lieu qui présenterait les mêmes avantages que la structure actuelle – *« accessibilité en transport en commun, de la proximité avec les administrations fédérales et régionales, ainsi que de centres d'éducation permettant aux demandeurs d'asile de s'insérer au mieux dans notre société »*. [12]

PORTER ASSISTANCE ?

On peut se demander : pourquoi ne pas maintenir le centre d'accueil pour réfugiés au Petit-Château, après une solide rénovation ? Ceci permettrait de conserver la vocation d'équipement collectif du bâtiment, comme préconisé par le Collège de la Ville de Bruxelles. En outre, il est tout à fait possible de laisser coexister les centres d'accueil avec les autres fonctions de la ville. Pourquoi s'échine-t-on à déménager du centre-ville les infrastructures qui ne répondent pas aux orientations d'une ville résidentielle et de loisir, pourvoyeuse d'emplois tertiaires ?

Le projet d'*aanmeldcentrum* intervient dans un contexte de refonte complète du droit d'asile. Le texte législatif a été validé par la commission de l'intérieur en juillet. Un communiqué de presse de 5 associations, dont le Ciré et Vluchtelingenwerk Vlaanderen dénonce la légitimation *« d'un recours massif à la détention des demandeurs d'asile et des personnes en situation irrégulière au travers d'une interprétation extensive de la notion de risque de fuite, la multiplication des procédures accélérées en réintroduisant la notion d'irrecevabilité et la possibilité d'expulsion rapide en réduisant les délais de recours, l'introduction de recours non suspensifs en contravention avec l'exigence répétée de la Cour européenne des droits de l'homme qui a condamné la Belgique à plusieurs reprises pour ne pas prévoir de recours effectif... »* [13]

Enfin et surtout, voulons-nous un centre de tri tel qu'imaginé par le gouvernement Michel, que ce soit au Petit-Château, à l'Hôpital militaire ou ailleurs ? ●

1. Theo Francken, *Uniek aanmeldcentrum voor asielzoekers op komst*, 30/06/17 (site web personnel). Traduction C. Sénéchal avec l'aimable relecture de Éric Byl.
2. RTBF, *Au nom de la Loi*, 17/12/1986.
3. http://www.sau.brussels/fr/sites/citroen-yser
4. Voir Raf Custers, « Rempart des Moines, une cité de logements sociaux va disparaître à Bruxelles », *Bruxelles en mouvements* n°290, septembre/octobre 2017.
5. *Le Soir*, s.a, fév. 2015.
6. *La Libre Belgique*, Belga, oct. 2013.
7. BX1, Belga, déc. 2016.
8. Communiqué de Ph. Close via Facebook, 06/07/17.
9. S. Gsir, F.Scandella, M.Martiniello, A.Rea (2004) *Les Belges francophones face aux demandeurs d'asile*, Academia Press.
10. Theo Francken, *Uniek aanmeldcentrum voor asielzoekers op komst*, 30/06/17 (site web personnel).
11. G. Dubey, « Sur quelques enjeux sociaux de l'identification biométrique », *Mouvements* n°62, (2), p.71-79, 2010.
12. Communiqué de Ph. Close via Facebook, 06/07/17.
13. Communiqué de presse du Ciré, *Un vrai débat démocratique*, 04/07/17.

CATALINE SÉNÉCHAL

JANVIER 2006

IXELLES, RUE DE LA PAIX

Une trentaine d'affiches au format A2 s'exposent dans les vitrines des commerces. De bonne facture, au design sobre, elles ne vendent rien et détonnent dans l'univers habituel surchargé et parfois vain du commerce.

Jean-Marie Lison et Dominique Nalpas – Assemblée des voisins pour les Sans-papiers

Ce sont des portraits en noir et blanc, tous différents, accompagnés du nom de la personne portraitisée et d'une courte biographie au style télégraphique laissant percevoir comme l'urgence d'une identité en risque : *j'ai besoin de papiers…* Ce sont des portraits d'hommes et de femmes, des gens venus d'ailleurs, surtout d'Afrique. En titre à chaque portrait : *« Gueules d'amers. Ces gens qui font l'avant-garde des peuples »*. Message laconique et peu explicite, il interroge. Et prévient qu'il s'agit là d'une exposition précaire dont la galerie est la rue et les cimaises… les vitrines. Ces gens dont le portrait au regard franc viennent s'immiscer dans les espaces de nos préoccupations quotidiennes semblent vouloir nous dire quelque chose comme : *Nous existons !* C'est déjà ça, c'est déjà ça !

Cette exposition fait écho et détourne le propos nettement plus confortable de celle, contemporaine, qui s'expose dans les jardins de l'Abbaye de La Cambre… Soit, déjà un peu en retrait de l'urbain : *« Gueules d'amour, ces gens qui font Bruxelles »*. Cette expo-là, élaborée à grands renforts de moyens mais si consensuelle et un peu folklorisante, fait le portrait de quelques Bruxellois plutôt marginaux. Elle est de bonne facture mais touche assez peu les grandes questions de notre époque. Ces gens qui font Bruxelles ça n'a pas la même ambition que Ces gens qui font l'Avant-garde des peuples, tout de même ! Ces derniers, ce sont les Sans-papiers qui occupent depuis peu l'église Saint-Boniface, rue de la Paix, la bien nommée.

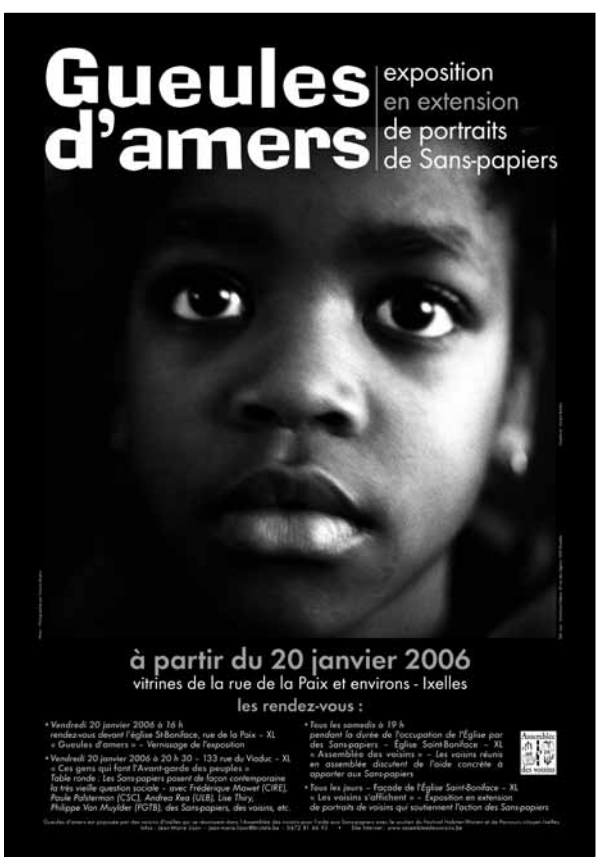

« Gueules d'amers » est proposée par l'*Assemblée des voisins pour les Sans-papiers*. C'est la première fois que le visage de sans-papiers se dévoile en Belgique. Jusque-là, le sans-papiers restait couvert d'un masque blanc… *« Gueules d'amers »* est une œuvre poétique qui dévoile l'humanité de l'Autre et la force d'un mouvement de solidarité. Chaque Sans-papiers s'expose accompagné d'un parrain dont le portrait s'affiche en médaillon sur le poster et qui s'engage pour le soutenir. Plus d'une dizaine de photographes professionnels ou non seront impliqués. Et surtout, le fait que 30 commerçants acceptent de donner le centre de leur vitrine – la prunelle de leurs yeux – est perçu comme un fort témoignage de soutien. De ce fait, c'est un mouvement qui s'affiche !

Tout cela n'a été rendu possible que par le fait d'une relation de confiance qui s'est élaborée entre habitants voisins et Sans-papiers… Retour sur cette histoire.

JUIN 2000, 2002, 2005 – IXELLES, RUE MALIBRAN

À l'initiative de *Parcours citoyen Ixelles* sont organisés des grands banquets qui rassemblent chacun près de 1500 convives autour d'une longue table disposée tout au long de la rue. Histoire de célébrer la diversité de nos quartiers, ce sont des habitants de toutes les origines qui ont préparé les plats. On découvre que parmi les cuisinières et cuisiniers, nombreux vivent sans droits : ils n'ont pas de papiers. Ne pouvant rester insensibles, des habitants organisent *« la Fête à Aki, Halima, Bahman et les autres (dont Vlad) »* où, en vue d'agir, ils sont invités à réfléchir à la situation que vivent leurs voisins sans-papiers. Déjà à cette époque, inspirée par Hannah Arendt, la notion d'avant-garde des peuples émerge et, à la suite des travaux de Robert Castel, il sera dit que le phénomène des Sans-papiers n'est autre que la manifestation de la nouvelle question sociale, mondialisée.

JUILLET 2005 – IXELLES, ÉGLISE SAINTE-CROIX (FLAGEY)

300 Afghanes et Afghans décident d'occuper l'église. Leur but : obtenir le statut de réfugiés que l'État belge leur refuse obstinément alors qu'ils ont fuit la guerre effroyable qui ravage leur pays depuis des années. L'occasion d'agir pour les voisins ne s'est ainsi pas fait attendre ! Suite à un appel sous forme d'un toute-boîte lancé par *Parcours citoyen*, une assemblée de près de 200 voisins se retrouve sur les marches de l'église afin de poser l'acte fort d'une solidarité concrète. Des groupes de travail se mettent en place : santé, hygiène, enfants, droit, politique. L'Assemblée des voisins est née avec cet acte politique propre à faire taire l'indifférence… Les occupants n'accepteront d'arrêter la grève de la faim qu'une fois obtenue de l'État la garantie que l'ensemble de leur communauté d'exilés en Belgique obtienne le fameux sésame. Après un mois d'occupation, c'est une victoire retentissante : plus de 1000 Afghans sont régularisés !

OCTOBRE 2006 – ÉGLISE SAINT-BONIFACE, IXELLES

L'église est à son tour investie par des dizaines de réfugiés originaires de différents pays d'Afrique, cette fois. L'occupation est organisée par un groupement de sans-papiers nommé UDEP et Ixelles n'est pas choisie pour rien. L'Assemblée des voisins est explicitement demandée. Elle se réunira ici aussi pour apporter une solidarité concrète. Mais l'occupation s'enlise, l'ambiance se dégrade. L'affaire n'est pas qu'alimentaire et occupationnelle, cette occupation doit sortir des murs. Ce sera l'exposition *« Gueules d'amers »*. Elle défrayera la chronique ! L'occupation de Saint-Boniface en entraînera de nombreuses autres à Bruxelles et en Belgique et débouchera sur une nouvelle campagne de régularisation… ●

Gueules d'amers

Ces gens qui font l'avant-garde des peuples

Exposition en extension de portraits de Sans-papiers - Rue de la Paix (Ixelles) et environs...

Graphisme : Eurnya Bamba

Photo : Marie Ringlet

Assemblée des voisins Parrain& Marraine

Karine Lavergne & Yasmina et Hamida Vanalme

Bol DENG, Samia ABDURACHMAN & Kamba

Je suis né à Gogreal (Sud-Soudan) en 1967 - ma femme est née à Kartoum en 1982 et mon fils est né à Bruges (Belgique) en 2003 - stop - en attente d'un bébé en janvier 2006 - stop - 1998 : chrétien - ma femme est musulmane - gouvernement islamique - mariage mixte interdit - reçois menaces - stop - je travaille dans la marine - lors d'un voyage je reste en Belgique - demande asile aux Pays-Bas - négatif - stop - 2001 : Samia arrive aux Pays-Bas - stop - 2002 : retour Belgique - demande d'asile - négatif - stop - 2003 : direction Norvège - demande d'asile - recevable - mais loi européenne oblige à ce que la demande soit traitée dans pays d'arrivée - Belgique exige mon retour - stop - 2004 : retour Belgique - Zaventem - ordre de quitter le territoire dans les cinq jours - après un mois nouvelle demande d'asile - négatif - vivons dans des centres dans la crainte d'une expulsion - stop - j'espère vivre sans crainte pour ma famille et que mes enfants deviendront Belges - stop

Infos - Assemblée des Voisins, Jean-Marie Lison : jean-marie.lison@brutele.be - 0472 81 46 95

ULB 2008-09 • L'EXPÉRIENCE DU CAS

La campagne de régularisation de 2009[1], bien que très décevante pour bon nombre de sans-papiers, fut obtenue grâce à un large mouvement d'occupations des principales universités du pays par des sans-papiers. Dans leur sillage, plusieurs comités étudiants de soutien virent le jour, parmi lesquels le Comité d'Actions et de Soutien (CAS) aux « sans-papiers » de l'ULB.[2]

Youri Lou Vertongen

En mars 2008 les négociations pour la formation d'un gouvernement arc-en-ciel, sous l'égide de l'homme fort du moment Yves Leterme, se soldaient par un accord en matière migratoire annonçant une régularisation sur une base dite des « attaches durables ». Mais Annemie Turtelboom, nommée Ministre de la Politique de la migration et de l'asile, rechignait à la tâche d'appliquer cet accord qui prévoyait la légalisation de toute personne pouvant attester de son ancrage dans la société belge.[3] En réaction, le 8 avril 2008, 85 sans-papiers de l'UDEP[4] initièrent une occupation dans un local[5] de l'Université libre de Bruxelles. Cette première occupation fit rapidement tache d'huile, et les militants de l'UDEP furent bientôt rejoints dans leur combat par plusieurs centaines de leurs semblables, bien décidés à occuper les campus de la VUB, de l'Université Saint-Louis et de l'UCL.

> Si bien que très vite, les identités imposées par le jeu des altérités se brouillent. Il n'y a plus de « sans-papiers », il y a Ahmed, Myriam, Anita…

Au même moment, une poignée d'étudiant-es de l'ULB montèrent le Comité d'Action et de Soutien (CAS). Ce comité, réuni autour de trois revendications – régularisation de tous les sans-papiers ; arrêt des rafles et des expulsions ; suppression des centres fermés – entendait remplir deux types de fonctions. Premièrement, apporter une aide logistique aux occupants, notamment pendant les longues périodes de grève de la faim – cette partie concerne le volet « soutien » du comité. Deuxièmement, investir les rues bruxelloises aux côtés des « sans-papiers », au moyen d'actions de manifestations et de désobéissance civile devenues, au fil de la lutte, quasi hebdomadaires. Le pari de la création du CAS fut donc de trouver une formule intermédiaire entre un comité de soutien ponctuel – de type « assemblée des voisins » – et un collectif contre les expulsions et les centre fermés, qui articulerait les enjeux humanitaires (soutien) et politiques (actions) liés à la lutte des sans-papiers. Une forme de collectif relativement autonome mais qui restait greffé à une action de migrants qui, tout en la soutenant logistiquement, cherchait également ses propres chemins d'expression politique.

Le fait que l'occupation ait été d'emblée implantée sur le campus universitaire, a rendu possible la médiation entre des personnes qui d'ordinaire ne se rencontrent pas : entre des « sans-papiers », condamnés à l'invisibilité de l'économie politique, et des étudiants universitaires généralement guidés par un souci de réussite de leurs études et la bonne tenue des *td's* (fêtes estudiantines). La rencontre de ces deux mondes – que peu oppose mais que rien n'unit pour autant – semble avoir été un élément central de l'intensification politique du CAS. Le CAS est devenu en effet petit à petit un lieu de discussion – de conflits également – autour des questions migratoires et des dispositifs d'exclusion qui leur sont inhérents. Ce sont des récits de vie qui s'échangent, des savoirs qui se partagent et des expériences qui se confrontent. Ce sont également des réalités qui sortent de l'invisible lors de longues soirées de veillées ou d'actions de blocage. L'espace ouvert par l'occupation a donc permis à ses membres et leurs soutiens de sonder de nouvelles alliances pour tenir ensemble. Les réflexions et les actions portées en commun définissaient un nouveau territoire de rencontres et de subjectivation ainsi rendues possibles, tandis que le CAS opérait de la transversalité entre les différentes composantes du mouvement (étudiants, militants, sans-papiers).

Ce qui force cette articulation c'est bien sûr la présence des personnes sans-papiers avec qui la lutte est entretenue. Dans chaque action, le CAS veillait à empêcher que l'action ne se referme sur elle-même. Pour faire force, celle-ci devait être au préalable reconnue, acceptée, audible, par les sans-papiers. Cet impératif était la manière dont les membres du CAS entendaient lutter « avec » les sans-papiers, sans substitution maladroite ni paternalisme malveillant. Au fil des actions portées en commun, des relations fortes entre membres du comité et occupants se nouent : amicales, amoureuses parfois. Si bien que très vite, les identités imposées par le jeu des altérités se brouillent. Il n'y a plus de « sans-papiers », il y a Ahmed, Myriam, Anita… Cela a rendu « la lutte des sans-papiers » plus singulière aux yeux des membres du comité. Au bout d'un temps, ils n'étaient plus uniquement impliqués dans une cause politique, ils sont « affectés » par les personnes qui la portaient.

Par-delà le succès ou non de son entreprise[6], ce qui attire aujourd'hui l'attention sur une telle expérience militante est également la capacité du comité à « inventer » des mécanismes de

fonctionnement interne déjouant les modes de capture du militantisme classique, et se renforçant d'une réelle hétérogénéité de ses membres. Ces inventions sont également à l'origine d'un enthousiasme et d'une fraîcheur véhiculés par cette nouvelle génération de militants, qui parvenait à développer un « jeu » collectif de manipulation du territoire urbain au travers de l'organisation de manifestations sauvages hebdomadaires. Cet enthousiasme collectif est ce qui a permis de se faire rejoindre par d'autres militants sans que ceux-ci ne soient tétanisés devant l'impossible issue que peut représenter la lutte des sans-papiers. La régularité des manifestations et des actions multipliait ainsi les possibilités d'éprouver de la joie collective. Petit à petit une confiance mutuelle se tisse entre les membres du comité. Cette confiance est également une condition de réalisation de l'agir politique. C'est une sorte d'*empowerment* qui est rendu possible car il a ses origines non dans la réflexion des conséquences *a posteriori* de l'action, mais dans la capacité *a priori* d'y atteindre une joie collective. Cette énergie, cette vigueur, cette confiance mutuelle, fut également ce qui permit aux neuf militants du CAS de tenir dans la longueur de leur procès (entre 2009 et 2014) et de l'emporter, en appel, face aux accusations du Commissaire Vandersmissen. Mais ça, c'est une autre histoire... ●

1. Depuis la « fermeture » officielle des frontières en 1974, la Belgique n'a organisé que trois campagnes de régularisation massive des personnes sans-papiers présentes sur son territoire : en 1974, suite à la décision de fermer les frontières ; en 1999, après le tollé provoqué par l'assassinat de Semira Adamu par des gendarmes chargés de son expulsion ; et en 2009.
2. Pour une analyse complète du Comité d'Actions et de Soutien (CAS) aux sans-papiers voir Vertongen, Youri Lou, « Agir politique dans les pratiques minoritaires : l'expérience micropolitique du Comité d'Actions et de Soutien aux sans-papiers de l'ULB, entre devenir-moléculaire et devenir-minoritaire », Mémoire de master en sciences politiques, Université libre de Bruxelles, 2012. Voir également Vertongen, Youri Lou, « L'invention démocratique dans les pratiques minoritaires. Le cas du CAS. Enthousiasme et subjectivation collective. », *Multitudes*, n°55, printemps 2014, Paris, pp. 193-201.
3. Parmi les critères retenus dans l'accord : la durée du séjour, l'emploi d'une des langues nationales, la scolarisation des enfants, un emploi stable, etc.
4. « Union pour la défense des sans-papiers. Voir le site http://sanspapiers.skynetblogs.be
5. Ce local, situé au 129 avenue Adolphe Buyl, à Ixelles, hébergeait autrefois le Musée de la perception de l'ULB.
6. Le CAS sera dissout à la suite d'un désaccord interne, quelques semaines avant le lancement de la campagne de régularisation.

LA VOIX DES SANS-PAPIERS

UNE OCCUPATION POLITIQUE, SOCIALE ET MILITANTE

Le collectif de la Voix des Sans-Papiers a fait beaucoup parler de lui cet été. Deux mois après que ses membres ont obtenu la réquisition d'un bâtiment privé par les autorités communales d'Etterbeek, ces mêmes autorités les en délogent. C'est la septième fois qu'ils·elles se font expulser en moins d'un an. Entretien avec Modou, porte-parole de la Voix des Sans-Papiers.

Alexandre Orban, Inter-Environnement Bruxelles

Pour commencer, comment définirais-tu l'objectif fondamental de la Voix des Sans-Papiers (VSP) ?
Être régularisé, être reconnu dans ce pays, avoir une vie digne, ne plus vivre dans le stress, ne plus vivre caché, ne plus avoir peur de marcher à n'importe quelle heure. Ce sont des choses qu'on n'ose pas faire parce qu'à tout moment il y a un risque de se faire contrôler, qu'on soit dans une occupation ou qu'on soit dans la rue, et dès qu'il y a contrôle, il y a arrestation. Tou·te·s nos camarades qui ont été dernièrement chopé·e·s ont été envoyé·e·s en centre fermé et puis c'est l'expulsion directe. La seule chose qui peut changer la réalité qu'on est en train de vivre, c'est obtenir nos droits par la régularisation (titre de séjour, permis de travail, accès aux soins, droit de logement, scolarité et formations, choix de son propre mode de vie, libre circulation...). Beaucoup d'entre nous ont acquis de nombreuses connaissances et compétences durant leur vie. Nous sommes prêt·e·s à les partager avec la population de ce pays. Des gens sont aptes à travailler et à faire plein d'autres choses, mais on ne leur en donne pas l'occasion. C'est tout ce que nous demandons.

Comment est née VSP ?
Notre collectif est né le 27 juin 2014, suite à la marche des migrant·e·s qui a traversé l'Europe, de Berlin à Marseille et de Marseille à Bruxelles. On l'appelait la Caravane des Migrants. Lorsqu'elles·ils sont venu·e·s à Bruxelles, ils·elles étaient au Parc Maximilien, en face de l'office des étrangers. Il y a eu des activités, des conférences. Beaucoup de sans-papiers ont assisté à cela. Par la suite nombre d'entre elles·eux ont décidé de squatter un bâtiment pour pouvoir s'organiser et revendiquer leurs droits.

Donc l'idée d'occuper un bâtiment était déjà présente à l'époque...
Oui. À l'époque on nous avait dit que la meilleure manière de revendiquer nos droits c'était de commencer par s'unir autour d'un endroit à occuper pour mobiliser un maximum de personnes. C'est une lutte qui se fait principalement dans la rue, vous avez donc besoin de beaucoup de monde. De plus, il y avait déjà pas mal de sans-papiers qui étaient à Bruxelles mais elles·ils étaient tou·te·s dispersé·e·s, chacun·e dans son coin. Occuper un bâtiment (en général vide depuis longtemps) a permis de nous regrouper autour d'un projet commun.

Malgré votre résistance, vous avez aujourd'hui comme principe de ne pas aller à l'encontre des avis d'expulsion. D'où vient ce principe ?
On s'est opposé une fois à un avis d'expulsion. C'était à Ribaucourt, dans le premier bâtiment qu'on a occupé. Une échéance avait été imposée pour quitter les lieux mais on pensait qu'il y avait moyen de négocier pour pouvoir rester sur place. Alors qu'on était en train de s'organiser avec les associations et les partis politiques, la bourgmestre[1] a envoyé la police. C'était une expulsion très musclée. Environ deux cents policiers étaient sur place avec un hélicoptère et des chiens. Heureusement, on avait déjà commencé à déménager vers le bâtiment proche du métro Diamant. Au moment où ils ont fait leur descente, prêts à embarquer l'ensemble ➡

de notre groupe, ils n'ont trouvé que douze personnes sur les lieux. Elles ont toutes été enfermées en centre fermé et seules deux d'entre elles n'ont pas été expulsées. Depuis on s'est dit qu'on n'allait plus courir ce risque. À chaque fois qu'on a un avis d'expulsion, on fait le maximum pour le respecter. Dans notre groupe, on n'est pas tous capable de supporter les mêmes choses. On a des personnes âgées, des femmes, des enfants, et malheureusement parfois la police ne fait pas de différence. Surtout quand ils doivent embarquer, ils embarquent tout le monde. Il n'y a pas d'exception.

LA VOIX DES SANS-PAPIERS, 2017

Des dizaines de personnes qui vivent ensemble des situations si difficiles, ça ne doit pas être simple tous les jours…

Au début c'était hyper compliqué parce qu'on était tou·te·s de cultures et de pays très différents. Il y avait aussi souvent des flics qui venaient à cause de discussions un peu trop vives, voire des bagarres, ce qui n'arrangeait rien. Mais après quelques mois de cohabitation, les gens ont commencé à se comprendre, à se connaître, et à partir de ce moment la vie est devenue plus facile pour tout le monde. Chacun sait ce qu'il·elle doit faire et comment elle·il doit le faire. À côté de cela, quand quelqu'un·e veut nous rejoindre, on lui donne notre règlement pour qu'elle·il puisse le lire tranquillement. S'il y a un point sur lequel il·elle n'est pas d'accord, elle·il nous le dit et on peut en discuter. Il faut savoir que tous les points de notre règlement ont été définis lors de nos assemblées générales. Dès qu'une règle pose problème, on se réunit et tout le monde donne son avis. C'est un truc démocratique en quelque sorte.

À ce propos, comment ça se passe avec ces « soutiens » ?

Les soutiens, ce sont à la fois des associations, des groupes politiques et des bénévoles sans affiliation particulière qui nous soutiennent. Par exemple, il y a l'association SOS Migrants qui nous a soutenus depuis la création du collectif et continue toujours à nous soutenir. Il n'y a pas plus de trois heures on était en train de discuter de la situation actuelle avec un des membres de cette association alors qu'il était en vacances ! Il y a aussi d'autres groupes comme Meeting, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), des syndicats comme la FGTB et la CSC, Alternative Démocratique, Écologique et Sociale (ADES), le groupe montois de soutien aux Sans-Papiers, etc. Les soutiens sont importants car ils nous accompagnent dans des négociations politiques, des mobilisations ou des démarches individuelles. Ils peuvent aussi jouer le rôle de facilitateur entre nous et d'autres structures, y compris des instances institutionnelles, des pouvoirs politiques avec lesquels nous devons négocier. En effet, étant donné que nous ne sommes pas reconnus juridiquement, ce sont les soutiens qui se portent garants pour co-signer des conventions d'occupation de bâtiments, par exemple. Bien entendu, il y a eu des périodes où ils·elles se sont fait·e·s un peu plus rare sur le terrain, notamment durant les vacances scolaires. Depuis l'occupation à Etterbeek, on a commencé à organiser des assemblées générales ouvertes à tout·e·s, elles·ils ont commencé à revenir de manière plus fréquente et à nous soutenir dans nos actions, nos activités, notre quotidien.

LE PARCOURS D'UN COLLECTIF

La Voix des Sans-Papiers (VSP) est un collectif bruxellois de sans-papiers né en 2014 qui lutte pour obtenir la régularisation de tous les sans-papiers. Ses membres occupent illégalement un bâtiment de manière festive et militante afin d'en faire un lieu de lutte, de socialisation et de sensibilisation.

En interne, VSP s'organise via des assemblées générales ouvertes à tous les membres et un Comité de gestion quotidienne constitué de membres élus et à tout moment révocables. Ses membres ont tous signé une charte qu'ils ont eux-mêmes constituée et qui établit les règles fondamentales de vivre-ensemble sur lesquelles ils se sont mis d'accord. VSP bénéficie du support d'un ensemble de « soutiens » (groupes politiques, associations ou habitant.e.s qui se rassemblent régulièrement à l'appel de VSP). Il existe également un groupe de femmes qui rassemble des femmes de plusieurs occupations pour aborder des problèmes spécifiques à leur situation et agir de manière adaptée. VSP est en relation directe avec de nombreux autres collectifs de sans-papiers et d'autres occupations et fait partie de la Coordination de Sans-Papiers. Le collectif compte aujourd'hui environ 80 personnes et a déjà compté par le passé plus de 250 membres (lors de la première occupation, à Ribaucourt).

Depuis sa formation, VSP a connu presque une dizaine d'occupations différentes à Bruxelles. Quelle que soit la commune, quel que soit le parti politique au pouvoir, chacune des occupations a fini par recevoir un avis d'expulsion provenant des autorités communales. VSP a plusieurs fois eu des promesses de bourgmestres leur garantissant qu'ils leur trouveraient une solution durable de logement. Force est de constater que jusqu'à présent aucun des élus communaux concernés par la présence de VSP sur leur territoire – Françoise Schepmans (MR), Bernard Clerfayt (DeFI), Yvan Mayeur (PS), Dominique Dufourny (MR), Vincent De Wolf (MR), pour ne citer qu'elleux – n'a pris de mesure adéquate pour y parvenir. La réquisition d'un bâtiment privé par Vincent De Wolf à Etterbeek (une première à Bruxelles) en juillet dernier avait soulevé beaucoup d'espoirs. Ce qui ne l'a malheureusement pas empêché de les mettre dehors deux mois plus tard…

Au moment où nous écrivons ces lignes (fin septembre), VSP a réussi à obtenir la réquisition d'un nouveau bâtiment à la Place du Samedi par le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Philippe Close (PS). Il faut préciser que le collectif occupait déjà le site depuis plusieurs semaines. L'immeuble, vide depuis plus d'un an, était anciennement connu comme l'Hôtel Astrid. Quoi de mieux qu'un hôtel pour accueillir des gens dans le besoin ? Nous verrons si l'hospitalité de l'administration de la Ville de Bruxelles est à la mesure des attentes et des besoins criants de la Voix des Sans-Papiers.

Qu'est-ce qui a fait que vous avez fini par intégrer le « festif » en tant que principe essentiel de vos occupations ?

D'un côté, il y a le fait qu'on a fini par passer inaperçus avec tous les déménagements qu'on faisait. Ou alors on nous voit comme des criminels ou comme un énième groupe de sans-papiers nomade sans importance. D'un autre côté, le groupe était fatigué par ces déménagements incessants, beaucoup d'entre nous ne pouvaient plus suivre.

Les gens disaient *« c'est toujours la même chose »*, et effectivement c'était ça le problème : nous n'avions pas de solution durable, seulement des plans temporaires. C'est pour cela qu'on s'est dit à l'époque qu'il fallait qu'on essaye de changer les choses sur le long terme.

Suite à ces constats, on en a discuté avec certains soutiens comme ADES et on a décidé de lancer une occupation avec ouverture festive. Au début, la moitié d'entre nous n'était pas d'accord parce que c'était quelque chose qu'on n'avait jamais fait et qui n'avait jamais été tenté à Bruxelles. Puis on s'est dit qu'on ne pouvait plus vivre caché·e·s comme des criminel·le·s, comme des gens *« qui n'existent même pas »*. Il fallait agir et la meilleure chose à faire c'était de rentrer dans un bâtiment en pleine journée et de manière festive, visible.

Parvenir à vos objectifs passe donc par la sensibilisation des personnes avec papiers si je comprends bien ?

Ce qui est clair c'est que nous avons besoin du soutien de la société civile dans notre lutte. Cependant, depuis quelques années, on a remarqué qu'une partie importante de la population belge ne savait pas vraiment ce qu'est un·e sans-papiers, ni dans quelles conditions il·elle vit. Quand des populations sont ignorantes de ce qui se passe réellement, elles ne peuvent que se contenter de ce qu'elles reçoivent des médias et des discours de certaines politiques. Par exemple, ce que Francken véhicule, soi-disant que les sans-papiers sont des profiteurs, des criminels ou encore des fainéants. Quelqu'un qui ne sait pas ce que c'est un·e sans-papiers, lorsqu'un·e ministre ou un·e secrétaire d'État dit ça, elle·il se dit « ah oui, il·elle a raison ». Elle·il pense qu'on profite de la situation socio-économique du pays, et donc il·elle ne se mobilisera pas en notre faveur. C'est pour cela qu'il y a plus d'un an, la Coordination des Sans-papiers, composée de représentant·e·s de presque tous les collectifs de Sans-Papiers en Belgique, a lancé, avec des soutiens, la Caravane des Sans-Papiers, encore active aujourd'hui. Cette caravane sillonne toutes les communes de Belgique afin de sensibiliser la population

à notre situation et nos revendications. Elle cherche à effacer ces fausses idées et à montrer la réalité, pour contrarier les préjugés de Francken qui ne sont que des étiquettes qu'on nous colle. Nous sommes des personnes comme vous, nous avons des familles, nous sommes des adultes qui veulent travailler, nous avons des enfants qui veulent aller à l'école mais qui ont toutes les difficultés du monde à être acceptés dans un établissement, qu'il soit scolaire ou professionnel. Tout cela c'est parce qu'on nous considère comme des illégaux. Mais au-delà de ce bout de plastique administratif qui nous différencie, on est tou·te·s des êtres humains.

À échelle plus locale, j'ai l'impression, en t'écoutant, que tisser des liens de confiance avec des habitants locaux ou certains autres acteurs peut aussi être un levier important pour que les choses évoluent en votre faveur…

Une fois, ça a joué en notre faveur avec le Foyer Schaerbeekois, et je pense qu'on est en train de vivre la même chose à Etterbeek avec les gardien·ne·s de la paix. Au début, leur but c'était de venir à chaque fois contrôler ce qu'il se passe dans le bâtiment : comment on se comportait, si on prenait bien soin des lieux, etc. Ils·elles étaient très strict·e·s. On avait juste droit à un « bonjour », elles·ils s'asseyaient un peu et puis, ils·elles repartaient. Ça a duré une semaine, et puis leur mentalité a complètement changé. On a commencé à discuter et à partager des repas. Il y a une vraie fraternité qui s'est tissée, et ça se passe hyper bien. En soi, c'est tout à fait normal qu'il y ait de la méfiance quand vous ne connaissez pas des personnes. Une fois que la confiance s'installe, il n'y a plus cette ligne de séparation. Pour vous dire, parfois le responsable des gardien·ne·s de la paix nous appellent pour nous demander si on a besoin de quelque chose…

> Chasser les sans-papiers, menacer des immigrés, fermer les frontières et ignorer des réfugiés, qu'est-ce que ça va changer ?

Vous avez récemment manifesté contre la politique de Theo Francken aux côtés d'autres sans-papiers congolais. Pour quelles raisons ?

Il y a quelques mois, VSP était ciblé de manière systématique par la police. Ces temps-ci, ce sont plus les Congolais qui subissent ce sort. Nous nous sommes sentis concernés par leur situation. Eux aussi, ils luttent contre la politique xénophobe – raciste je peux dire – de Theo Francken, et revendiquent que cette chasse des sans-papiers doit s'arrêter ici et maintenant. C'est donc tout à fait normal que l'on ait participé à cette action. Nous voulions montrer que nous sommes là et qu'on est tous solidaires, qu'on est tou·te·s dans le même combat et qu'on a tou·te·s le même but. Là, on parle du cas des Congolais·es mais c'est la même chose aussi avec les Irakien·ne·s, les Afghan·e·s et d'autres collectifs de sans-papiers. Ils·elles vivent dans une précarité inconnue de la majorité de la population et elles·ils en ont ras-le-bol de cette vie. Manifester c'est montrer qu'on est tou·te·s là, qu'on lutte ensemble, c'est affirmer bien haut qu'on a aussi le droit de vivre dignement. En tant que sans-papiers, c'est un devoir de participer aux mobilisations des autres collectifs pour une régularisation. Nous le faisons et nous le ferons comme on l'a toujours fait.

Pour finir, en guise de clin d'œil à d'autres médias moins scrupuleux, sur quoi un article traitant de VSP devrait-il selon toi insister ?

D'une part, je pense qu'il y a une vraie irresponsabilité du gouvernement envers les sans-papiers. C'est inadmissible qu'on puisse laisser des gens dans de telles situations de précarité pendant des années sans vraiment essayer de trouver des solutions. Chasser les sans-papiers, menacer des immigrés venus de pays dits « tiers » ou « en voie de développement », fermer les frontières et ignorer des réfugiés, qu'est-ce que ça va changer ? Le cas du Parc Maximilien est un bon exemple. On les chasse aujourd'hui, demain ou après-demain, même s'ils·elles se cachent pendant deux ou trois jours, elles·ils reviennent. Ils·elles n'ont pas d'autre endroit où aller. Qu'est-ce que vous voulez qu'elles·ils fassent ? Non, cette politique ne fait qu'empirer la situation et n'empêche en rien le nombre de sans-papiers d'augmenter chaque jour.

D'autre part, j'insisterai sur l'importance d'avoir un soutien fort, concret et durable de la société civile et des politiques. Il y a notamment pas mal de politiques qui nous promettent leur soutien et qui, au final, ne font rien. Au moment où tu as besoin d'aide et que tu les interpelles, tu ne les vois nulle part. Il faut qu'ils·elles prennent leurs responsabilités et qu'elles·ils trouvent des solutions à long terme.

Si cela ne dépendait que de nous, on se logerait, travaillerait et participerait au développement de ce pays comme tout le monde. C'est juste qu'on ne nous en a pas donné les moyens. Tout ce que nous demandons, c'est d'avoir une vie digne et d'être respecté dans ce pays. Pour cela, il faut qu'on soit régularisé. ●

1. À l'époque, Françoise Schepmans (MR) était déjà bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean (ndr).

POUR ALLER...

LIENS

➪MIGREUROP / OBSERVATOIRE DES FRONTIÈRES
www.migreurop.org

➪GISTI / GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS
www.gisti.org

➪COLLECTIF CONTRE LES EXPULSIONS
ccle.collectifs.net

...PLUS LOIN

ARTICLES

Quand la lutte des sans-papiers se met au numérique, « Plein droit », n° 110, 2016/3, p. 36-40.
https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2016-3-page-36.htm

Youri Lou Vertongen, *L'invention démocratique dans les pratiques minoritaires. Le cas du Comité d'Actions et de Soutien aux « sans-papiers » de l'ULB. Enthousiasme et subjectivation collective*, « Multitudes », n°55, printemps 2014, Paris.
http://hdl.handle.net/2078.3/

Dossier Migrations et luttes sociales, « La Revue Nouvelle », n°6-7, Juin-Juillet 2014.
http://www.revuenouvelle.be/2014-06-7

Barron Pierre, Bory Anne, Chauvin Sébastien et al., *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite*, La Découverte, « Cahiers libres », 2011, France.
https://www.cairn.info/on-bosse-ici-on-reste-ici--9782707168054.htm

Chauveau Raymond, *La lutte des sans-papiers au travail*, « Projet », n° 311, 2009/4, p. 74-77, France.
https://www.cairn.info/revue-projet-2009-4-page-74.htm

La fable de l'illegalité (compil n°3), « Ni patrie ni frontières », mai 2008, 360 pages (livre-recueil d'articles sur les sans-papiers aux Pays-Bas).
Présentation et commande : http://www.mondialisme.org/spip.php?article1165

« Ni patrie ni frontières », n° 25-26, octobre 2008, France.
– *Interviews de 5 militants RESF*
– *CSP 75, CGT et occupation de la Bourse (Y.C.)*
– *La voix des délégués (Journal de la Bourse occupée)*
– *De Saint-Bernard à la rue Charlot (Journal de la Bourse occupée)*
– *Travailleuses sans-papiers (Journal de la Bourse occupée)*
http://www.mondialisme.org/spip.php?article2346

Belgique – Chronologie de la lutte des sans-papiers 2005-2006, « À Voix Autre ».
http://www.avoixautre.be/spip.php?article457

Bonaventure Kagme, *Sans-papiers en Belgique. Éléments d'analyse d'une catégorie sociale à facettes multiples,* in « À la lumière des sans-papiers », éd. Antoine Pickels, Revue de l'Université de Bruxelles, 2000.
inegalites.be/spip.php?page=imprimir_articulo&id_article=31

Matéo Alaluf, *Des clandestins aux sans-papiers*, in « À la lumière des sans-papiers », éd. Antoine Pickels, Revue de l'Université de Bruxelles, 2000.
https://books.google.be/books?isbn=287027825X

Marie-Noël Beauchesne, *La mobilisation autour des sans-papiers et le blocage des régularisations par un gouvernement en fin de parcours (juillet 98-juin 99)*, éd. L'année Sociale, 1999.
www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/2Beau99.pdf

La voix des sans-papiers : bulletin du mouvement et des collectifs de lutte autonomes, France, 16 numéros parus.
http://lavoixdessanspapiers.eu.org/

DOCUMENTAIRES

QUAND LES PAPIERS ARRIVENT

Collectif, 17', 2007.
Des sans-papiers, d'anciens sans-papiers mais aussi des Belges proches de sans-papiers se dévoilent en s'adressant à nous, d'humain à humain. Ils imaginent leur vie le jour où ils recevront des papiers. Quels sont leurs projets, leurs espérances, leurs envies ? Le film a été réalisé par une équipe mixte de personnes sans-papiers, anciennement sans-papiers ou proches de sans-papiers. Cette approche collective et participative évite les glissements de sens ou les dés-appropriations de l'image.

CENT JOURS AU BÉGUINAGE

Roman Poznanski et Christophe Van Coppenolle, BE, 53', 2001.
Chronique de l'occupation de l'église du Béguinage, à Bruxelles, par un groupe de « sans-papiers », d'octobre 1998 à janvier 1999. De l'installation à l'évacuation des lieux, en passant par la grève de la faim entamée après un mois d'action, le document confronte les conditions difficiles de la vie quotidienne et les espoirs de ces hommes et femmes de voir leur statut régularisé. Le film permet de poser un regard rétrospectif sur la portée politique plus large de cette action.

LE CHANT DES HOMMES

Bénédicte Liénard et Mary Jiménez, BE, 95', 2015.
Ils se nomment Moktar, Najat, Joseph, Gernaz, Duraid, Hayder, Kader, Esma… Ils ont fui la Syrie, l'Irak, l'Iran, le Congo, le Maroc, le Niger… Ensemble, ils décident d'occuper une église. L'image d'un groupe de migrants sans-papiers, faisant corps dans l'expectative d'une expulsion par les forces de l'ordre. Il s'agit d'une fiction qui, en transcendant la réalité, permet de restituer des récits personnels, parfois délicats à aborder par ceux qui les ont vécus.

GESÙ SQUAT

Dimitri Petrovic, BE, 79', 2013.
En février 2010, 140 personnes (dont 50 enfants et leurs familles) décident d'investir illégalement l'ancien couvent du Gesù à Bruxelles. Situé en face du Botanique, à deux pas de la tour des finances, ce squat est devenu un des plus importants d'Europe avec plus de 200 occupants. À la fois familiale, activiste et artistique, cette communauté a dû apprendre à vivre ensemble. Gesù Squat retrace l'aventure de cet endroit hors du commun, de son ouverture jusqu'à la signature de la première convention en octobre 2011.

ASYL

Ina Volmer , SUI, 15', 1995.
La réalisatrice a filmé des dizaines d'heures d'interrogatoires de Bosniaques ayant fui leur pays au moment de la guerre en ex-Yougoslavie et venant demander refuge en Suisse. Les 15 minutes tendues qu'elle en a gardées suffisent amplement à montrer l'absurdité et l'horreur de la politique d'asile des pays européens.

COMME TOUT AUTRE HUMAIN

Christiane Schmidt & Didier Guillain, BE, 56', 2008.
Église Saint-Boniface, Bruxelles, 2006. Plus de 120 hommes, femmes et enfants attendent d'être régularisés. Depuis parfois plus de 10 ans sur le territoire, ces familles vivent dans l'ombre de la société, en attente de papiers qui leur ouvriront une vie meilleure en Belgique. Entre abandon du politique, confrontation aux violences policières, solitude, difficulté à trouver du travail, tracasseries administratives et « apprentissage du savoir-vivre occidental », ces familles qualifiées d'« illégales » sont dans une quête permanente d'un respect naturel qu'on ne veut pas leur donner.

VOL SPÉCIAL

Fernand Melgar, 100', 2011
Fernand Melgar pose sa caméra pendant 8 mois au centre de détention administratif de Frambois (Genève). Prison où sont enfermés jusqu'à 18 mois des demandeurs d'asile déboutés, des clandestins parfois établis en Suisse depuis des années, avant leur expulsion, sans procès ni condamnation. Une situation inconcevable pour les détenus qui attendent et suivent le calendrier de la procédure au jour le jour. Les membres du personnel sont les garants de la transparence affichée de ce système devant leurs prisonniers et doivent sans cesse ré-évaluer les limites du tolérable, notamment lors des expulsions forcées, appelées « vol spécial ». ➡

ARCHIVES AMBASSADE UNIVERSELLE

LE BEM, C'EST PAS UN CADEAU !

Lire *Bruxelles en mouvements* **est un plaisir – voir une consolation – qui se partage ! Une information située, des dossiers fouillés sur l'actualité bruxelloise en urbanisme et environnement, une lecture sociale de la ville, une collaboration étroite entre permanents et bénévoles, une dynamique collective… Soutenez-nous en vous abonnant ou en abonnant un·e ami·e : cadeaux d'anniversaire, de Noël, de famille, ou tout simplement d'amitié !**

[coupon à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles] *

1. ❒ **Je m'abonne / ❒ j'abonne un·e ami·e à Bruxelles en Mouvements**
[…et je fais ça en ligne ➪ www.ieb.be/Abonnez-vous-a-Bruxelles-en]

2. ❒ **pour un, deux, trois, _ _ an(s)**
❒ **24 € pour 6 numéros/an**
❒ **34 € à l'étranger pour 6 numéros/an**
❒ **64 € pour 6 numéros/an (24 € abonnement + 40 € d'amour avec déduction fiscale)**
❒ **à la vie, à la mort (= domiciliation)**

3. ❒ **Je verse la somme de _ _ _ _ € sur le compte d'IEB, avec la mention** *« Abonnement BEM »* **+ nom et prénom de l'abonné·e**
IBAN : BE33 2100 0902 0446 / BIC : GEBABEBB

❒ **[Mandat de domiciliation] J'accepte votre offre et mandate IEB pour débiter une fois l'an mon compte bancaire du montant annuel de mon abonnement. Je peux mettre fin à mon abonnement par simple notification à ma banque.**

4. **Nom & Prénom :** _
Rue, n°, bte : _
Code postal : _ _ _ _ _ _ _ **Localité :** _
Nom & adresse de mon organisme financier : _
_ _
Date & signature :

[réservé à l'institution domicile] **La domiciliation mentionnée ci-dessus a été acceptée sous le numéro :**

Numéro d'identification du créancier : BE87ZZZ0041438340

LIVRES

AUTOCHTONE IMAGINAIRE, ÉTRANGER IMAGINÉ – RETOUR SUR LA XÉNOPHOBIE AMBIANTE

Alain Brossat, Éditions du Souffle, Bruxelles, 2012.
« Cet essai, construit en étoile est composé de textes […] qui, à défaut de s'enchaîner les uns aux autres, se répondent et communiquent par différents 'passages', selon la méthode mise en œuvre par Walter Benjamin dans son *Paris capitale du XIXe siècle*. Il s'agit de problématiser une question : pourquoi la question de l'étranger tend-elle à devenir, sous nos latitudes, l'obsession des pouvoirs contemporains ? N'est-ce pas plutôt la question du pouvoir et la question des discours qui se trouvent posées ? »

PAROLES D'EXILS

SOS Migrants, Éditions Biliki / Le Chant des Rues, Bruxelles, 2007.
Près de 200 témoignages réunis dans cet ouvrage. Toutes les facettes d'un drame contemporain racontées à la première personne : situations de danger liées à une guerre civile, à un conflit ethnique, un arbitraire policier, ou tout simplement la misère et l'absence d'espoir, traversées à haut risque de trois, quatre pays africains, et puis du désert, réseaux de passeurs, tentatives en pirogues, barrages policiers, mépris et incompétence des fonctionnaires de l'Office des Étrangers qui peuvent ruiner du jour au lendemain une vie, angoisse du lendemain…

VISAGES HUMAINS

SOS Migrants, Éditions Le Chant des Rues, Bruxelles, 2015.
L'idée est d'opposer aux statistiques la réalité humaine et les conséquences désastreuses d'une politique migratoire basée depuis plus de 20 ans sur la peur et l'égoïsme économique. Ce livre rassemble sur 170 pages 23 témoignages de sans-papiers bruxellois engagés dans la défense de leurs droits et permet de comprendre les difficultés des migrants vécues dans leur pays d'origine et les réalités de leur lutte en Belgique.

LES BARBELÉS DE LA HONTE

Collectif contre les expulsions, Marco Carbocci, Tom Nisse & Laurence Van Paeschen, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 1998.
Le 21 juillet 1998, 31 personnes s'évadaient du Centre fermé pour demandeurs d'asile de Steenokkerzeel, dans la périphérie bruxelloise, avec la complicité chahutée du Collectif contre les expulsions. Dans ce livre, ces personnes, vouées désormais à la fuite, à la clandestinité, témoignent : rejetées sous nos latitudes, condamnées dans leur propre pays, elles ont la lucidité et l'insolence de qui n'a plus rien à perdre que la vie.
Le contenu du livre, désormais épuisé, est disponible en ligne dans son intégralité sur https://lesbarbelesdelahonte.wordpress.com/

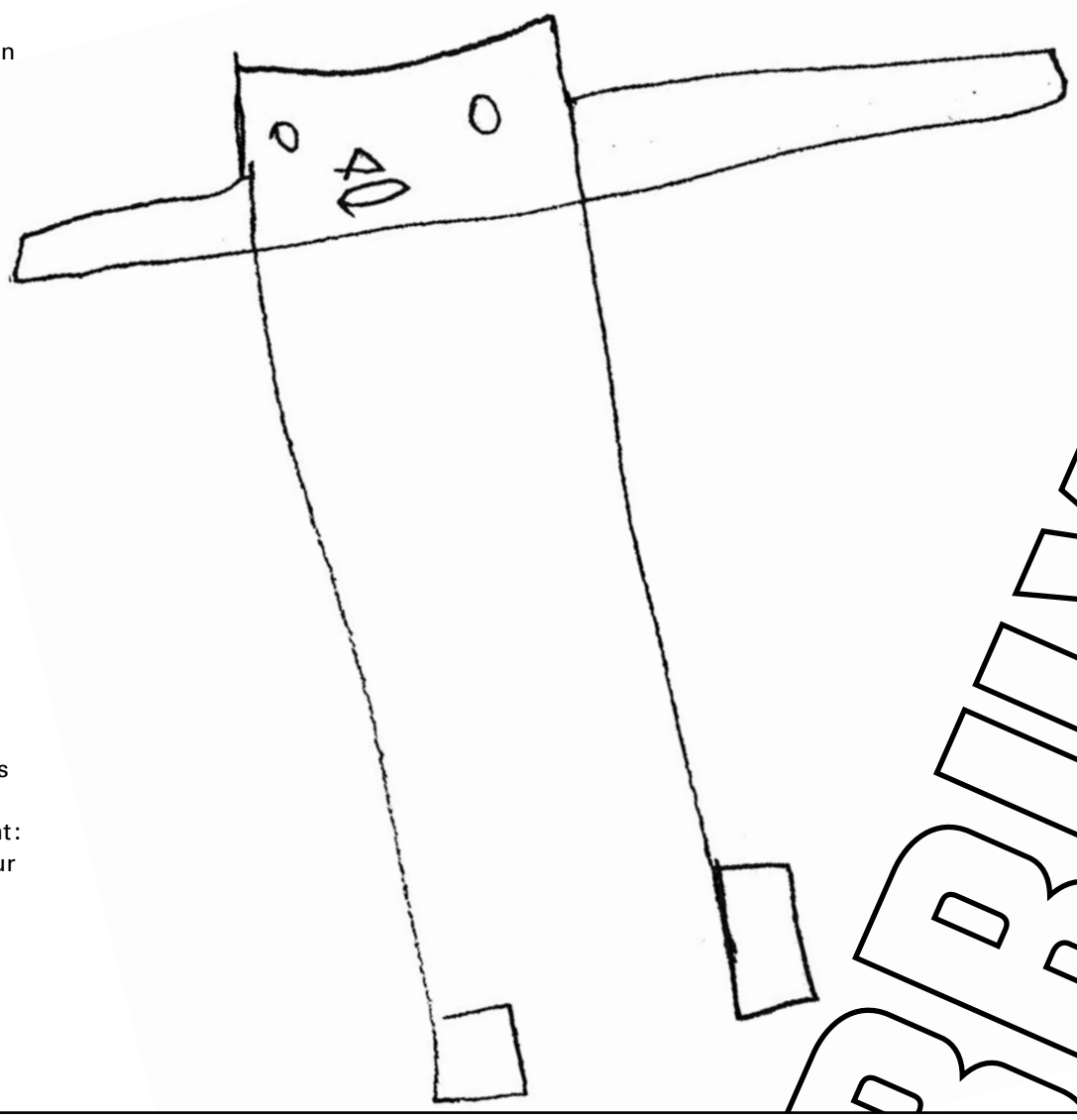

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Éditeur responsable : Chloé Deligne
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles

Abonnement annuel pour 6 numéros : 24 euros
Abonnement de soutien : 64 euros
Versement au compte
IBAN : BE33 2100 0902 0446
BIC : GEBABEBB

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt : www.ieb.be

Secrétaire de rédaction : Mohamed Benzaouia
Collaborateurs : Mathieu Bietlot, Sigrid Champeau, Axel Claes, Stéphanie D'Haenens, Sylvie Eyberg, Gérald Hanotiaux, Jean-Marie Lison, Ninon Mazeaud, Philippe Meersseman, Dominique Nalpas, Alexandre Orban, Claire Scohier, Cataline Sénéchal, Youri Lou Vertongen
Dessins : Ayomide, Christian, Rania, Adam, Ziad, Luis, Deivi, Jonathan, Esther, Malak
Graphisme : Élise Debouny, Andreas Stathopoulos
Impression : Delferrière – 1, rue de l'Artisanat – 1400 Nivelles

ieb inter-environnement bruxelles
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél. : 02 801 14 80 – E-mail : info@ieb.be

Organisme d'Éducation Permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES